

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Décembre 2017 à avril 2018)



**Communication du Secrétaire Général
du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**
1314^e réunion des Délégués des Ministres
18 avril 2018

CG34(2018)23

18 avril 2018

Rapport d'activités du Congrès

(Décembre 2017 à avril 2018)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1314^e réunion des Délégués des Ministres

18 avril 2018

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe
Edition : avril 2018

TABLE DES MATIERES

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	4
I. AGENDA POLITIQUE.....	9
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	11
A. 34 ^e SESSION DU CONGRÈS	11
B. LE BUREAU.....	12
C. LES CHAMBRES.....	12
D. LES COMMISSIONS	14
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE	15
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	15
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	18
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	21
A. DROITS DES ENFANTS	21
B. ÉGALITÉ DES GENRE	21
C. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE	22
D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL).....	22
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	24
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	24
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	24
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT	25
D. CENTRE NORD-SUD	25
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS	27
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	27
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION	29
A. ARMENIE.....	30
B. UKRAINE	30
C. PARTENARIAT POUR LA BONNE GOUVERNANCE (PGG) DE L'UNION EUROPEENNE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE	31
D. PARTENARIAT SUD-MED	32
ANNEXES.....	34
ANNEXE 1: 34 ^e SESSION (27-28 MARS 2018) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS	34
ANNEXE 2: COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONGRES GUDRUN MOSLER-TÖRNSTRÖM – 27 mars 2018	36
ANNEXE 3: COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX ANDERS KNAPE – 28 mars 2018	39
ANNEXE 4: COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES RÉGIONS GUNN MARIT HELGESEN – 28 mars 2018.....	42
ANNEXE 5: SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION RÉVISÉ AVEC LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS	44

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès



Deux fois par an, le Secrétaire général du Congrès présente un rapport sur les activités du Congrès, ses membres et son secrétariat aux Délégués des Ministres, qui complète l'échange de vues politique annuel des Délégués avec le/la Président(e) du Congrès. Cette introduction est basée sur la communication orale faite le 18 avril 2018 à l'occasion lors de la présentation du premier rapport d'activité pour 2018.

La 34e Session et le rôle du Congrès

La 34e session du Congrès, qui s'est tenue du 26 au 28 mars 2018 autour du thème « UNE GOUVERNANCE DES VILLES ET DES RÉGIONS BASÉE SUR LE DROIT DES PERSONNES », a parfaitement résumé la philosophie et le travail du Congrès en tant qu'organe politique d'élus locaux et régionaux. En voici un résumé en cinq points:

1.

En tant que forum d'échanges politiques, le Congrès a accueilli des débats entre ses membres et échangé avec les dirigeants politiques de l'Organisation, d'autres acteurs du Conseil de l'Europe et des universitaires, afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par nos sociétés et aux défis lancés à nos valeurs.

Il a notamment tenu un échange de vues avec le ministre danois des Affaires économiques et de l'Intérieur, Simon Emil AMMITZBØLL-BILLE, au nom de la présidence du Comité des Ministres, avec le Président de l'Assemblée parlementaire, Michele NICOLETTI, avec le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, Tomas BOCEK, et avec Nils MUIŽNIEKS, ancien Commissaire aux droits de l'homme (à l'époque, Commissaire sortant), qui a réservé au Congrès sa dernière apparition officielle au sein du Conseil de l'Europe, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

2.

En tant qu'instance consultative pour le Comité des Ministres, le Congrès a adopté plusieurs recommandations (voir la liste aux annexes). Je souhaiterais mentionner tout particulièrement celle relative à la situation des enfants réfugiés non accompagnés et au rôle des collectivités locales en la matière.

Mais l'action du Conseil de l'Europe à Strasbourg n'aurait de sens si elle ne faisait pas l'objet d'un suivi dans les États membres. Nous nous félicitons à ce titre de la bonne pratique mise en œuvre dans certains États membres, où la délégation du Congrès invite des membres de la délégation de

l'APCE, des représentants du ministère des Affaires étrangères et du ministère participant au CDDG (Comité européen sur la démocratie et la gouvernance) pour traiter de questions relevant du CdE. Cela permet de mobiliser dans nos États membres l'esprit d'équipe dont le Conseil de l'Europe a besoin pour être efficace, par-delà son action intergouvernementale.

3.

En tant qu'organe de monitoring du Conseil de l'Europe, le Congrès a pour mission la préparation, pour le Comité des Ministres, des rapports d'évaluation de l'application par les États membres de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales.

Dans le cadre du monitoring régulier de la démocratie locale et régionale en Europe, les membres du Congrès ont examiné des rapports concernant les plus petits pays membres, et notamment Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin. Ces rapports ont été suivis d'un débat consacré aux problèmes spécifiques que rencontrent ces pays dans la mise en œuvre de la Charte, avec la participation d'Antoni MARTÍ PETIT, chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, Guerrino ZANOTTI, ministre de l'Intérieur de Saint-Marin, Patrice CELLARIO, ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco, et Silvio PARNIS, secrétaire parlementaire à l'Administration locale et aux Collectivités de Malte. Le rapport sur la situation de la démocratie locale en Lettonie a été débattu en présence de Jānis EGLĪTS, secrétaire parlementaire du ministère de l'Environnement et du Développement régional de Lettonie.

Le Congrès a aussi adopté un rapport sur les élections locales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et entendu un rapport d'information sur les élections locales en Géorgie – élections organisées dans ces deux pays en octobre 2017.

À propos d'observation des élections, je souhaiterais mentionner un guide pratique intitulé « Ressources administratives et élections équitables », qui rassemble des pratiques de bon comportement visant à prévenir une mauvaise utilisation des ressources administratives. Le guide a été présenté il y a une semaine dans le cadre d'un séminaire parlementaire consacré à l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les campagnes électorales, tenu à Tirana et organisé conjointement par l'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise et le Congrès.

Les conclusions de la mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova ont également été examinées.

La Chambre des Régions a tenu des débats sur « L'identité régionale et l'intégrité de l'État-nation » et sur « Le référendum régional, un outil démocratique : défis et risques ». La Chambre des Pouvoirs locaux a tenu un débat intitulé « Maires sous pression », qui a permis d'examiner quelques-uns des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les élus locaux aujourd'hui.

4.

Le Congrès, en tant qu'instance opérationnelle, met en œuvre les volets locaux et régionaux des plans d'action thématiques et territoriaux du Conseil de l'Europe en se focalisant sur les acteurs politiques des municipalités, des villes et des régions. L'objectif n'est pas seulement de modifier la législation, mais également de contribuer à un changement durable de la mentalité et de la culture au sein des conseils et des exécutifs locaux et régionaux et de mettre en œuvre les valeurs du Conseil de l'Europe au niveau local.

Nous basons notre travail sur les bonnes pratiques en place au sein des municipalités et régions représentées au Congrès. L'approche de coopération mise en œuvre par le Congrès s'appuie sur des activités entre pairs. À la différence d'autres prestataires de services, notamment commerciaux, le Congrès fonde ses activités opérationnelles sur les résultats de ses rapports thématiques et de suivi, sur les conclusions d'autres organes (de monitoring) du Conseil de l'Europe et sur les valeurs et normes défendues par l'Organisation. Ces activités opérationnelles, fermement ancrées dans le travail statutaire du Congrès, contribuent concrètement à l'amélioration de la situation sur le terrain.

À cette fin, le Congrès a publié à l'intention des décideurs locaux une série de manuels qui traitent de la gestion du changement et de la transparence, ainsi que de la participation citoyenne. Pour plus de détails et les liens permettant de télécharger ces brochures, voir le chapitre VII (Programmes de coopération et plans d'action) de ce rapport d'activité.

5.

Le Congrès est l'un des maillons du processus de diffusion des valeurs et politiques du Conseil de l'Europe.

Ses membres se sont penchés sur le rôle que peuvent jouer les élus et les fonctionnaires territoriaux pour intégrer la dimension des droits de l'homme dans leur travail quotidien, et ont présenté un manuel pratique visant à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques déployées par les collectivités locales et régionales en Europe.

Il va sans dire comme toujours que, concernant le respect et la mise en œuvre des droits de l'homme, les municipalités et les villes sont en première ligne ! A la manière d'un filet à mailles serrées, elles protègent la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit des menaces dont ils font l'objet. Sensibiliser les citoyens à ces droits et faire en sorte qu'ils puissent en jouir, telle est la fonction dans laquelle les collectivités territoriales sont véritablement irremplaçables.

Autres aspects de la Session

Dans le cadre plus large du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, le Congrès a eu un échange de vues avec Karl-Heinz LAMBERTZ, Président du Comité des Régions de l'UE. À cette occasion, les Présidents du Congrès et du Comité des Régions ont signé un accord de coopération révisé visant à favoriser les synergies et à tirer le meilleur profit des compétences disponibles, en évitant toute duplication, l'intérêt commun étant de faire la meilleure utilisation possible des savoirs de chacun en matière de gouvernance multi-niveaux. Ce concept repose sur l'idée que des situations complexes ne peuvent être résolues qu'au moyen d'approches différenciées. La gouvernance multi-niveaux implique le respect de la responsabilité de chaque autorité impliquée (au niveau européen, national, régional et local) et la reconnaissance de la capacité de chacune à prendre effectivement des mesures concrètes. Le cas des réfugiés et des migrants, par exemple, démontre que le système ne peut fonctionner que si tous les niveaux fonctionnent efficacement, compte tenu de leur véritable capacité.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous avons aussi accueilli un groupe de 42 jeunes délégués qui ont été invités à participer à nos débats et aux réunions des deux sessions de cette année.

Compte tenu d'une situation financière difficile, toutefois, la session a dû être raccourcie d'une journée, nous contraignant à reporter des points à la prochaine session et, souvent aussi, à réduire le temps de parole des membres.

Conditions de travail

La situation budgétaire de l'Organisation a également des répercussions concrètes sur le fonctionnement statutaire et les travaux thématiques du Congrès, et sur le secrétariat. Les membres l'ont souligné lors des questions adressées au représentant de la présidence danoise du Comité des Ministres et au Président de l'Assemblée parlementaire.

Exemples des répercussions concrètes de ces difficultés financières persistantes :

Report de plusieurs missions de suivi et, par conséquent, allongement de l'intervalle habituel entre les rapports nationaux qui passe ainsi de cinq à sept ans. Les 47 États membres ayant ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale, les activités de suivi ont énormément augmenté ces dix dernières années. Dans le même temps, la part du budget du Congrès dans le budget général du CdE est passée de 2,9 % à 2,66 %.

Incapacité à accepter des invitations pour observer des élections locales et régionales dans les États membres, faute de pouvoir le faire de façon satisfaisante. Dans plusieurs cas, nous avons dû limiter les missions à des petites délégations (pour la première fois, nous n'avons pu organiser qu'une mission restreinte pour l'observation d'élections locales) et, dans plusieurs autres cas, nous avons dû décliner l'invitation faute de ressources suffisantes.

Incapacité à organiser des réunions thématiques essentielles, comme précédemment le sommet annuel des maires contre la radicalisation. C'est une évolution que nous déplorons véritablement, car cet événement annuel permettait de déclencher des activités dans d'autres villes. Les gouvernements nationaux ont souligné à maintes reprises l'importance de l'action locale à cet égard, indiquant qu'ils regretteraient ce sommet.

Réduction du soutien apporté à l'Alliance des villes et régions pour l'inclusion des Roms. À ce sujet, je souhaiterais remercier les autorités autrichiennes pour avoir une fois de plus détaché un fonctionnaire (« personne chargée du service commémoratif ») en soutien à cet important travail.

Répercussions dramatiques sur le secrétariat du Congrès : du fait des circonstances particulières, des règles et des décisions prises, actuellement plus de 20 % des 36 postes du secrétariat ne peuvent être pourvus de façon permanente. Des contrats temporaires ont permis de pourvoir certains postes, mais pas les postes de management de niveau intermédiaire qui sont gelés.

Réforme : un nouveau Congrès, plus pertinent et indispensable que jamais

- Comment faire face à cette situation difficile ?
- Comment garantir que le Congrès puisse continuer à remplir la mission qui lui a été confiée par les gouvernements des États membres ? Et notamment dans le cadre des cinq dimensions j'ai présentées au début de ce rapport, qui sont celles du Congrès en tant que :
 - forum d'échanges politiques ;
 - organe consultatif pour le Comité des Ministres ;
 - organe de suivi ;
 - structure opérationnelle ;
 - maillon du processus de diffusion des politiques et programmes du Conseil de l'Europe.
- Comment instaurer une situation budgétaire soutenable ?

En 2017, le Congrès a entrepris d'opérer une réforme substantielle. Il a décidé de se concentrer sur les activités clés du Conseil de l'Europe et de renoncer aux domaines dans lesquels l'Organisation ne dispose pas d'instruments juridiques et dans lesquels, en revanche, d'autres acteurs mènent un travail efficace. Il a également décidé de réduire le nombre de ses commissions de quatre à trois et d'abandonner certains domaines d'action politique pour être plus performant dans d'autres. Ces décisions ont permis la promotion d'une action plus ciblée, plus qualitative et plus pertinente. Elles ont aussi ouvert la voie au développement d'activités de coopération, à la mise en œuvre de projets et au recrutement de personnel dans le cadre des plans d'action thématiques et territoriaux du Conseil de l'Europe.

Avec les effets de l'actuelle politique de croissance nominale zéro et le changement de statut de la Turquie, cependant, le Congrès se trouve dans une situation où son travail statutaire est menacé sur le plan tant qualitatif que quantitatif. Les membres du Congrès voudraient apporter leur contribution aux volets locaux et régionaux de l'action du Conseil de l'Europe mais, dans ces conditions, cela risque d'être impossible.

Le Bureau du Congrès a par conséquent mis en place un groupe de pilotage stratégique (GPS), dont la mission est de soumettre des propositions au Bureau dans l'objectif de :

- préserver le fonctionnement et le rôle institutionnel du Congrès, et ;
- faire en sorte que le budget du Congrès soit plus soutenable.

Comment le Congrès va-t-il pouvoir remplir ses fonctions statutaires, mener ses activités de monitoring, fournir aux États membres des recommandations significatives et utiles et contribuer, en tant qu'organe d'élus locaux et régionaux, à la mise en œuvre des valeurs de l'Organisation sur le terrain ? Il s'agit là des activités à long terme du Congrès, de type « marathon », qui ne sont pas toujours très visibles et ne font pas beaucoup de bruit, mais qui forment le socle et la pierre angulaire de son travail – mais aussi de l'Organisation dans son ensemble ! C'est en effet grâce à ces activités que l'action du Conseil de l'Europe peut avoir un impact concret et toucher les citoyens.

Parallèlement, le Congrès souhaite conserver sa capacité à réagir aux crises et problématiques ponctuelles et temporaires, et à contribuer au moyen d'activités thématiques et opérationnelles aux principaux problèmes que nous avons vu émerger ces dernières années, comme la radicalisation conduisant au terrorisme, la crise des réfugiés, l'accueil et l'intégration des migrants, des réfugiés et de leurs familles. Il s'agit là des activités de type « sprint », mises en œuvre en réaction rapide à des situations sur une période de temps limité.

Le Congrès doit et veut conserver sa capacité à produire un travail significatif, basé sur la représentativité des réalités locales de nos 47 États membres, compte tenu des ressources nécessaires et disponibles. En bref, il souhaite être opérationnel dans les deux disciplines : le marathon et le sprint !

Quels sont les points à examiner ?

Nous allons examiner les méthodes de travail, les procédures et, plus particulièrement, les domaines dans lesquels il est possible de faire le plus d'économies et de dégager des fonds pour financer les tâches véritablement essentielles du Congrès, celles qui forment le noyau dur de sa mission. Les membres du Congrès ont entendu les discours de la présidence danoise du Comité des Ministres et du Président de l'APCE à propos de la situation de l'Organisation. Les États membres n'ayant pas l'intention de renoncer à la politique de croissance nominale zéro, la seule responsabilité du Congrès consiste à préserver son travail statutaire par une réorganisation de grande envergure.

Nous espérons que, en juin, le groupe de pilotage stratégique (GPS) sera en mesure de présenter au Bureau des propositions concrètes qui seront ensuite examinées et soumises lors de la session de novembre 2018, voire au plus tard en mars 2019. Le Comité des Ministres sera ensuite invité à adopter les propositions et à modifier la Charte et la Résolution statutaire du Congrès en conséquence.

À partir de là, le « nouveau Congrès » pourrait être opérationnel à sa session de renouvellement en octobre 2020. Le processus de renouvellement sera lancé par le secrétariat du Conseil de l'Europe fin 2019. Nous comprenons parfaitement que les procédures de consultation et de nomination dans les États membres exigeront du temps et des négociations politiques, mais nous sommes confiants dans leur aboutissement.

Et pour ce projet, chers Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, pour mettre en place un Congrès réformé, nous avons besoin de votre soutien. Pour un Congrès qui a gagné en expérience, en pertinence et en impact ces 25 dernières années ; un Congrès qui a su tirer les enseignements de son expérience et prouver qu'il était utile et même indispensable.

I. AGENDA POLITIQUE



Rencontre à haut niveau avec le Comité européen des Régions

Bruxelles, 16 janvier 2018

Le groupe de haut niveau du Congrès et du Comité européen des Régions s'est réuni pour la troisième fois afin de faire le bilan de ses récentes activités de coopération et discuter des priorités communes pour 2018 (voir VI. XX COOPERATION EXTERNE ET PARTENARIATS).

Déclaration de la Présidente du Congrès après le décès d'un citoyen géorgien

Strasbourg, 27 février 2018

A la suite au décès d'Archil TATUNASHVILI, citoyen géorgien détenu par les autorités de fait de Tskhingvali, la Présidente du Congrès a déclaré: "Je voudrais me joindre à toute la communauté internationale pour exprimer mon indignation et ma tristesse après ce tragique événement." "Une enquête transparente est nécessaire afin d'établir les circonstances de sa mort et la responsabilité de cet acte", a-t-elle dit, en soulignant que les deux personnes détenues avec M. TATUNASHVILI devraient être immédiatement relâchées et placées sous l'autorité du gouvernement légitime de Tbilissi. La Présidente du Congrès a rappelé le soutien de longue date du Congrès à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Signature d'un nouvel accord de coopération entre le Congrès et le Comité européen des Régions

Strasbourg, 27 mars 2018

À l'occasion de la 34ème session du Congrès, la Présidente du Congrès et le Président du Comité européen des Régions, Karl-Heinz LAMBERTZ, ont signé un accord de coopération révisé qui remplace l'accord existant de 2009. A cette occasion, les membres du Congrès ont eu un échange de vues avec le président du Comité européen des Régions sur la coopération entre les deux institutions (voir VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS).

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des Roms

Strasbourg, 8 avril 2018,

Dans cette déclaration, le Congrès invite les maires européens à signer la Déclaration contre l'antitsiganisme adoptée en mars 2017 lors de sa 32^e session. John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC), Porte-parole du Congrès sur les Roms et les Gens du voyage a insisté sur l'importance de

poursuivre la lutte contre l'antitsiganisme aux niveaux local et régional et a souligné que la déclaration était un instrument politique, par lequel les maires et conseillers expriment leur volonté de rejeter toute forme de discrimination, de violence, de harcèlement et d'incitation à la haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans leurs communes et leurs régions. En la signant, ils s'engagent à ne pas conclure d'alliance politique et à ne pas coopérer avec des partis politiques ou des autorités qui encouragent les préjugés raciaux ou ethniques. À ce jour, 83 élus de 32 États membres ont signé cette Déclaration, les communes de Şişli (Turquie), Volos (Grèce) et Gliwice (Pologne) figurant au nombre des derniers signataires.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS



A. 34^e SESSION DU CONGRÈS

Les membres du Congrès se sont réunis, les 27 et 28 mars 2018, à l'occasion de leur 34^e Session placée sous le thème « Une gouvernance des villes et des régions basée sur le droit des personnes ».

Ils ont débattu en particulier du rôle des élus et des fonctionnaires territoriaux pour intégrer la dimension des droits de l'homme dans leur travail quotidien. Ils ont adopté une résolution en vue de promouvoir, notamment, la diffusion d'exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par des collectivités territoriales en Europe. Le Commissaire aux Droits de l'Homme Nils MUIŽNIEKS et Roland-François WEIL de la Représentation du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg ont participé à ce débat. Par ailleurs, la situation des enfants réfugiés non accompagnés et le rôle des collectivités locales à cet égard a fait l'objet d'un débat animé avec la participation de Tomáš BOCEK, Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés.

Dans le cadre du monitoring régulier de la démocratie territoriale en Europe, les membres du Congrès ont adopté des rapports sur la démocratie locale dans les plus petits Etats membres du Conseil de l'Europe, à savoir Andorre, Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin. Patrice CELLARIO, ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco, s'est adressé au Congrès suite au débat sur le rapport sur Monaco.

Un débat a eu lieu ensuite sur les défis communs rencontrés par les petits États dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'Autonomie Locale avec la participation d'Antoni MARTÍ PETIT, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, Guerrino ZANOTTI, Ministre de l'Intérieur de Saint-Marin et Silvio PARNIS, Secrétaire parlementaire pour le gouvernement local et les communautés de Malte. Le débat a conclu que le respect de la Charte permet à ces « plus petits Etats membres » de parler d'égal à égal avec tous les pays européens. Plus proches par leur taille d'une collectivité locale que d'un Etat, ils sont souvent des modèles de démocratie locale. Tania GROPPA, Constitutionnaliste et membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GEI), a rappelé, en introduisant le débat, que l'expérience de ces autorités locales en tant que contre-pouvoir est un exemple à préserver.

Un rapport sur la situation de la démocratie locale en Lettonie a fait l'objet d'un débat puis d'un échange de vues avec Jānis EGLĪTS, Secrétaire parlementaire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie. Un rapport sur les élections locales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine (15 octobre 2017) et un rapport d'information sur les élections locales en Géorgie (21 octobre 2017) figuraient également à l'ordre du jour. Par ailleurs,

les résultats de la mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova ont été présentés aux membres du Congrès.

Un débat sur les « maires sous pression » a dressé un état des lieux des difficultés que rencontrent les maires dans l'exercice de leur mandat et deux débats ont porté sur des défis régionaux: le premier sur l'identité régionale et l'intégrité de l'État-nation et le second sur le referendum régional comme outil démocratique (voir II. C. LES CHAMBRES).

En outre, un échange de vues s'est tenu avec Karl-Heinz LAMBERTZ, Président du Comité européen des Régions (CdR), suivi par la signature d'un accord de coopération révisé entre le Comité européen des régions et le Congrès (voir VI.COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS).

40 jeunes délégués choisis parmi 40 Etats membres du Conseil de l'Europe - jeunes militants, animateurs de jeunesse, étudiants et jeunes leaders politiques - ont également participé à l'initiative mise en œuvre par le Congrès pour promouvoir l'engagement des jeunes en politique.

Parmi les personnalités ayant également tenu des échanges de vues avec les membres du Congrès figuraient Simon Emil AMMITZBØLL-BILLE, Ministre de l'Economie et de l'Intérieur du Danemark, au nom de la Présidence danoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et Michele NICOLETTI, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (voir V.COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE).

B. LE BUREAU

Strasbourg, 2 février 2018

Le Bureau du Congrès s'est réuni pour examiner l'ordre du jour de la 34^e Session et adopter le projet d'accord de coopération avec le Comité européen des régions (CdR) en vue de sa signature lors de cette session. Par ailleurs, le Bureau a discuté de la révision des règles et procédures du Congrès afin d'y intégrer un code de conduite pour les membres du Congrès. Cette révision s'inscrit dans le cadre des travaux du Congrès pour promouvoir l'éthique et prévenir la corruption au niveau local et régional. Plusieurs rapports sur ces questions seront débattus lors de la 35^e Session en novembre 2018.

Le Directeur du Congrès a présenté la situation budgétaire du Congrès et les perspectives futures dans le contexte difficile auquel est confronté le Conseil de l'Europe dans son ensemble. Un groupe de réflexion stratégique a été mis en place par le Bureau pour examiner les possibilités d'une large réforme du Congrès en vue de rendre son budget soutenable afin de garantir, dans le futur, son rôle politique et ses moyens d'action.

Strasbourg, 26 mars 2018

Le Bureau du Congrès a examiné l'agenda de la 34^e Session et a approuvé la composition du groupe de réflexion sur Mostar (Bosnie-Herzégovine) où, depuis 10 ans, les élections locales n'ont pas pu être organisées. Une visite sur le terrain est prévue à la fin du premier semestre 2018. Le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne contribuera aux travaux de ce groupe.

Parmi les autres points à l'ordre du jour, figuraient la démocratie locale et régionale en République de Moldova et en Turquie, les élections locales aux Pays-Bas pour lesquelles le Congrès a déployé une mission d'observation (21 mars 2018) et la Semaine européenne de la démocratie locale.

Le Secrétaire Général du Congrès a également présenté les perspectives futures d'activités en Ukraine, au Maroc, ainsi qu'en Tunisie où le Congrès pourrait déployer une mission d'observation des élections locales (6 mai 2018). Il a aussi présenté le Manuel sur la gestion du changement et le Manuel sur la transparence, deux outils élaborés sur la base des activités de coopération menés dans plusieurs pays et mis à la disposition des élus locaux et régionaux.

C. LES CHAMBRES

La Chambre des Pouvoirs Locaux

La Chambre a tenu sa 34^e session le 28 mars 2018. Dans sa communication, le Président Anders KNAPE (Suède, PPE-DE) a salué la présentation de rapports sur l'observation des élections locales dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et en Géorgie, tout en regrettant que les contraintes financières actuelles empêchent le Congrès de mener plus de missions de ce type. Se

référant au débat thématique, il a observé que la Chambre recevait de plus en plus de plaintes de maires et de conseillers municipaux affirmant qu'ils avaient fait l'objet de menaces et d'intimidations.

Après la présentation d'un rapport sur les élections locales dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» présenté par Karim VAN OVERMEIRE (Belgique, NI), la Chambre a tenu un débat et a appelé les autorités nationales à assurer la participation effective des femmes dans la politique sur le terrain, d'accorder plus d'attention à la question de l'exactitude des listes électorales et de reconnaître le besoin de ressources financières des municipalités. En même temps, elle a reconnu qu'il y a eu des améliorations en ce qui concerne la situation des médias dans le pays.

La Chambre a également discuté des élections municipales en Géorgie, sur la base d'un rapport de mission d'enquête, présenté par Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD) et Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE-CCE). Le Congrès s'est référé au potentiel de réforme de la loi électorale géorgienne et a proposé de nouvelles étapes vers un système électoral moins compliqué.

Enfin, le Congrès a tenu un débat sur le thème «Maires sous pression», avec les présentations d'Elena GRITCO, conseillère municipale de Balti (République de Moldova), de Leyla IMRET, ancienne maire de Cizre (Turquie) et de Patrick KLUGMAN, Adjoint au Maire de Paris en charge des Relations Internationales et de la Francophonie à l'Observatoire International des maires en danger. Les participants ont échangé sur les nombreuses difficultés que les maires et les conseillers municipaux rencontrent dans l'exercice de leur mandat, et plus particulièrement, sur la pression politique croissante exercée par les autorités nationales sur les autorités locales.

La Chambre des Régions

La Chambre des régions a tenu sa 34ème session à Strasbourg le 28 mars 2018. Sa Présidente Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE / CCE) a présenté sa communication où elle a proposé des pistes de réflexion sur la réforme de la Chambre dans le cadre de la réforme plus large du Congrès, et invité les membres de la Chambre à apporter leur contribution à ce processus.

La Chambre a tenu des débats sur les thèmes de l'identité régionale et de l'intégrité de l'Etat et des défis et risques du référendum régional en tant qu'outil de la démocratie, compte tenu des tensions existantes et de la sensibilité autour de ces questions, et de leur potentiel à produire des conséquences de grande portée pour l'Europe.

Les orateurs invités à la session étaient Luis LEITE RAMOS, Rapporteur général sur les autorités locales et régionales de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; Ana Luísa PEREIRA LUIS, Présidente de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes (CALRE) et Présidente du Parlement des Açores (Portugal); Simona GRANATA-MENGHINI, Secrétaire adjointe de la Commission de Venise; Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de l'Université d'Aix-Marseille; et Stefano BONACCINI, Président de la Région Émilie-Romagne (Italie) et Président du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Lors du premier débat, les membres ont souligné les spécificités de leurs régions comme source de force pour l'État et proposé des solutions pour préserver le caractère unique des identités régionales, soulignant que la menace à l'intégrité territoriale régionale était un manque de confiance et une déconnexion politique entre le centre et la région. La Présidente de la Chambre a conclu le débat en résumant la position du Congrès par la devise «différent dans l'intégrité».

Dans le débat sur les référendums régionaux, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI a présenté le mécanisme référendaire et les défis et risques qui y sont liés; Simona GRANATA-MENGHINI a rappelé les normes internationales pour la tenue de référendums; et Stefano BONACCINI a présenté les exemples de référendums régionaux en Italie, abordant également les référendums municipaux supervisés par les régions. Les intervenants au débat ont souligné l'importance du dialogue dans le cadre constitutionnel, ainsi que la nécessité pour les citoyens d'être bien informés et de comprendre les conséquences de leur vote. Les conclusions du débat ont été unanimes en faveur de la participation démocratique et de la consultation – dans le respect des constitutions et de l'état de droit.

D. LES COMMISSIONS

Commission de Monitoring

La Commission de Suivi s'est réunie le 14 février 2018 à Strasbourg sous la présidence de Leen VERBEEK (Pays-Bas, SOC). Au cours de cette réunion, elle a décidé de reporter les visites de suivi en Albanie, en Azerbaïdjan et en Ukraine jusqu'en 2019, en raison de la situation financière de l'Organisation. Elle a approuvé des projets de recommandations sur la démocratie locale en Andorre, à Monaco, à Saint-Marin, au Liechtenstein et en Lettonie, ainsi qu'un projet de recommandation issu d'un rapport d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova.

Après un échange de vues substantiel et animé, les membres de la Commission ont également approuvé un projet de résolution sur la promotion des droits de l'homme aux niveaux local et régional, qui donnera lieu en 2018 à un manuel visant à présenter un recueil de bonnes pratiques des autorités locales et régionales en matière de réfugiés, migrants et demandeurs d'asile, de LGBTI et de Roms et gens du voyage.

En outre, la Commission a approuvé un projet de recommandation sur l'observation des élections municipales dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» le 15 octobre 2017 et a pris note du rapport d'information sur la mission d'évaluation électorale en Géorgie le 21 octobre 2017.

Enfin, la Commission a nommé Majlinda BUFI (Albanie, SOC) en tant que membre à part entière et Gyorgy ILLES (Hongrie, GILD) en tant que remplaçant pour le groupe de réflexion chargé de préparer un nouveau concept pour la Semaine Européenne de la Démocratie Locale.

La prochaine réunion la Commission de Suivi est prévue le 28 juin 2018 dans la municipalité de Büyükcekmece en Turquie.

Commission de la Gouvernance

Lors de sa réunion du mardi 27 mars 2018 à Strasbourg, en marge de la 34^{ème} session, la Commission, présidée par Jean-Louis TESTUD (France, PPE / CCE), a débattu du projet de "Lignes directrices sur le droit des collectivités locales à être », qui soulignent l'importance de disposer de systèmes de consultation efficaces et efficaces dans les États membres pour parvenir à de meilleures décisions et à une gouvernance de qualité aux niveaux local et national.

La Commission a également examiné les projets de rapports sur "Protéger les dénonciateurs", "Faire face au fardeau de la dette: autorités locales en difficulté financière", "Compensation financière des élus locaux et régionaux et des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions", et " Répartition équitable des impôts dans les zones frontalières ". En outre, la Commission a poursuivi la préparation de sa conférence sur «L'utilisation des langues par les collectivités locales et régionales» qui aura lieu le 31 mai 2018 à Bálványos, dans le comté de Covasna (Roumanie). La Commission y tiendra également sa prochaine réunion la veille, le 30 mai.

La Commission des questions d'actualité

La réunion de la Commission des questions d'actualité a eu lieu le 27 mars en marge de la 34^e session du Congrès sous la présidence de Gabrielle NEFF (Allemagne, GILD). Les membres ont entendu un rapport d'activité de Rena DOUROU (Grèce, SOC) sur le rapport "Régions frontalières face au phénomène migratoire" pour lequel un groupe de réflexion réunissant des experts et des représentants des OING a été mis en place pour examiner la question avant son adoption lors de la prochaine réunion de la Commission. L'attention des membres a été attirée sur la situation des réfugiés dans la ville de Livadia (Grèce) à travers une vidéo expliquant les mesures concrètes prises pour accueillir les familles de réfugiés, préparée par Panagiou POULOU (Grèce, SOC), maire de Livadia.

Les membres ont également été informés qu'en raison des restrictions budgétaires, la 4^{ème} édition du Sommet des Maires pour l'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent serait reportée à 2019. Le Sommet, organisé chaque année en coopération avec le Forum européen pour la sécurité urbaine, réunit des maires, des conseillers locaux et régionaux, des experts et des représentants de la société civile pour examiner les bonnes pratiques en matière de prévention de la violence extrémiste.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra à Strasbourg le 19 juin 2018.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING



Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Visites de suivi

Depuis décembre 2017, le Congrès a effectué les deux visites de monitoring suivantes :

Lituanie (23 - 24 janvier 2018)

Les rapporteurs sur la démocratie locale et régionale Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) et Sigurdur Bjorn BLONDAL (Islande, GILD), ont examiné la situation de la démocratie locale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1999.

Des réunions à haut niveau se sont tenues avec le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances. La délégation a rencontré le Président de la Commission sur l'administration publique et les autorités locales, l'Auditeur général à la Cour des comptes et le Président de la Cour constitutionnelle. Les rapporteurs se sont entretenus avec le maire de Kaunas, le maire de la communauté urbaine de Kaunas, et le maire d'Elektrėnai ainsi que des conseillers municipaux de Vilnius. Ils ont tenu un échange de vues avec la délégation nationale lituanienne auprès Congrès, et avec les dirigeants de l'Association des autorités locales de Lituanie et de l'Union des communautés rurales lituaniennes.

Le projet de rapport sera examiné et soumis pour approbation lors de la réunion de la Commission de Monitoring en juin 2018, avant d'être soumis pour adoption par le Congrès lors de sa Session d'automne 2018.

Slovénie (20 - 22 février 2018)

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1996. Les rapporteurs Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE) et Henrik Brade JOHANSEN (Danemark, GILD) se sont intéressés aux développements intervenus dans le domaine de la démocratie locale depuis l'adoption de la dernière recommandation du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Slovénie, le 18 octobre 2011.

Des rencontres ont été organisées, notamment avec le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, le Secrétaire d'Etat aux Finances, le Président de l'Assemblée nationale, et le Président du Conseil

national. Les rapporteurs ont également rencontré le Président de la Cour constitutionnelle et la Médiatrice pour les droits de l'homme. La délégation a tenu des échanges de vues avec la délégation nationale slovène auprès du Congrès ainsi qu'avec le président de l'Association des communes de Slovénie. Les rapporteurs ont également échangé avec le Maire de Ljubljana, le maire de Koper ainsi qu'avec des représentants de la municipalité d'Ankaran.

Le projet de rapport sera examiné et soumis pour approbation lors de la réunion de la Commission de Monitoring en juin 2018, avant d'être soumis pour adoption par le Congrès lors de sa Session d'automne 2018.

Recommandations adoptées

Lors de sa 34^e Session (27 – 28 mars 2018), le Congrès a adopté les cinq recommandations suivantes :

Recommandation 412 sur la situation de la démocratie locale et régionale en Lettonie

Le Congrès a adopté cette recommandation préparée par les co-rapporteurs, Xavier CADORET (France, SOC) et Marc COOLS (Belgique, GILD) suite à une visite dans le pays du 12 au 14 septembre 2017. Les rapporteurs se sont félicités de la situation globalement positive des pouvoirs locaux en Lettonie, ainsi que de l'autonomie très large des collectivités locales. Ils ont souligné la volonté résolue de décentraliser affirmée ces vingt dernières années en Lettonie. Le fait que l'intervention de l'Etat dans les affaires locales soit strictement limitée et régie par la loi, ce qui satisfait aux exigences de la Charte européenne de l'autonomie locale, est une source particulière de satisfaction. Ils ont salué en particulier les références systématiques faites dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle à la Charte qui a été ratifiée par la Lettonie en 1996, assurant ainsi son applicabilité. Ils ont également constaté un dialogue fructueux et des négociations entre les autorités centrales et les pouvoirs locaux.

Néanmoins, leur rapport a mis en relief quelques points qui pourraient être examinés par les autorités lettones afin d'améliorer encore le cadre démocratique, en particulier la clarification du système de compétences et la nécessité d'assurer aux collectivités locales toute latitude pour gérer leurs propres compétences. Le besoin de délais plus longs pour les mécanismes de consultation des pouvoirs locaux afin de rendre ceux-ci plus efficaces a également été relevé dans le rapport.

Le Congrès recommande aux autorités lettones d'accorder le droit de vote aux élections locales aux non-citoyens pour garantir un meilleur exercice des droits politiques de cette partie de la population. Il invite également les autorités à ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Recommandation 415 sur la démocratie locale en Andorre

Le Congrès a adopté cette recommandation qui fait suite à la première visite de monitoring réalisée en Andorre par les co-rapporteurs Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE) et Zdenek BROZ (République tchèque, CRE) en avril 2017. Les rapporteurs ont souligné que le niveau du dialogue établi entre les autorités centrales et locales ainsi que la représentation des communes au Parlement placent la barre très haut pour les autres Etats. Cette visite leur a permis d'observer comment fonctionne l'autonomie locale dans un pays de petite superficie.

Néanmoins, les rapporteurs recommandent que la ville d'Andorra la Vella bénéficie d'un statut spécial sur la base de la Recommandation 219 (2007) du Congrès prévoyant l'application de dispositions juridiques différentes aux villes capitales compte tenu de leur situation particulière par rapport aux autres municipalités. Ils préconisent également l'inscription par les autorités andorranes du mécanisme de consultation des collectivités locales par les autorités centrales dans la loi, ce qui offrirait une garantie supplémentaire du droit des autorités locales d'être consultées sur toutes les questions qui les concernent directement.

Le Congrès invite également les autorités andorranes à envisager la ratification des dispositions de la Charte sur des ressources budgétaires proportionnées et sur la péréquation financière, ainsi qu'à signer le Protocole additionnel à la Charte sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Recommandation 416 sur la situation de la démocratie locale au Liechtenstein

Le Congrès a adopté cette recommandation suite à une visite de monitoring effectuée le 6 et 7 juin 2017 dans les communes de Vaduz, Triesenberg et Planken par les co-rapporteurs Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) et Marie KAUFMANN (République Tchèque, GILD). Les rapporteurs

soulignent le bon niveau de démocratie locale au Liechtenstein, en particulier, la bonne situation financière des collectivités locales, ainsi que la collaboration entre le pouvoir central et les collectivités locales.

Toutefois, ils attirent l'attention sur de possibles améliorations, pour ce qui concerne l'approbation des budgets municipaux et des plans locaux d'aménagement du territoire, qui ne permet pas aux collectivités locales d'exercer leurs compétences de manière autonome. Le Congrès invite les autorités du Liechtenstein à préciser la répartition des compétences entre le pouvoir central et les communes en matière d'aménagement du territoire, et à abolir le système d'approbation des budgets locaux par le gouvernement. Il recommande de formaliser dans la loi le mécanisme de consultation des autorités locales qui permettrait de préserver davantage l'autonomie des collectivités.

Recommandation 417 sur la situation de la démocratie locale à Monaco

Le Congrès a adopté cette recommandation Marianne HOLLINGER (Suisse, L, GILD) et Michalis ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE) après la première visite de monitoring réalisée à Monaco depuis la ratification de la Charte européenne de l'Autonomie locale par le pays en 2013. En dépit de la dimension territoriale réduite du pays, la tradition communale est très ancienne à Monaco et les rapporteurs ont considéré que le niveau de l'autonomie locale est globalement très satisfaisant compte tenu de ses spécificités. Les rapporteurs ont salué les bonnes relations entre l'Etat et la Commune de Monaco, facilitées par la dimension réduite du pays, ainsi que le fait que la Commune de Monaco bénéficie de mécanismes de consultation prévus par la législation, de moyens administratifs adéquats et d'une confortable dotation financière. En outre, les contrôles administratifs sont limités strictement au respect de la légalité.

Toutefois, le Congrès recommande d'introduire des mécanismes pour assurer la responsabilité politique de l'exécutif communal devant le Conseil communal. En effet, actuellement le maire et ses adjoints ne peuvent être révoqués que par arrêté ministériel. En outre, les autorités nationales sont encouragées à mettre en place un mécanisme de consultation de la Commune pour la détermination de la dotation forfaitaire annuelle et à lui reconnaître le droit de contester la constitutionnalité des lois et leur conventionalité par rapport à la Charte.

Enfin, le Congrès encourage les autorités monégasques à ratifier certains articles de la Charte européenne de l'autonomie locale qui sont de facto respectés, ainsi que le Protocole additionnel relatif à la participation des citoyens à la vie publique.

Recommandation 418 sur la situation de la démocratie locale à Saint Marin

Le Congrès a adopté cette recommandation préparée par les co-rapporteurs Gunnar Axel AXELSSON (Islande, SOC) et Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD) suite à la première visite de monitoring effectuée dans le pays les 13 et 14 juin 2017. Les rapporteurs ont salué le processus de réforme visant à mettre l'autonomie locale en République de Saint-Marin en conformité avec les principes et exigences de la Charte. Ils se sont félicités de l'octroi aux conseils de châtelanie de la personnalité juridique et d'un droit de recours juridictionnel. De même, ils saluent la création d'une réunion conjointe des représentants de châtelanie.

Toutefois, les rapporteurs ont attiré l'attention sur un certain nombre de domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires: l'attribution d'une part importante des affaires publiques aux autorités locales conformément au principe de subsidiarité et l'octroi des moyens juridiques, financiers et administratifs nécessaires pour régler et gérer ces affaires. Le Congrès recommande ainsi de mettre dûment en pratique les procédures de consultation avec les collectivités locales et de définir clairement les domaines dans lesquels les châtelaneries disposeront de compétences pleines et entières et auront toute latitude pour exercer leur initiative pour les questions relevant de leurs compétences. Il préconise également la reconnaissance explicite du principe d'autonomie locale au niveau constitutionnel.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES



Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le suivi politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation

Pays-Bas (19 - 22 mars 2018)

Une délégation dirigée par Stewart DICKSON (Royaume Uni, GILD), porte-parole thématique du Congrès sur l'observation des élections, a mené cette mission d'évaluation des élections locales du 21 mars 2018 aux Pays-Bas. Le jour du scrutin, quatre équipes du Congrès ont visité une cinquantaine de bureaux de vote dans tout le pays et observé le déroulement des élections des conseillers municipaux (les maires étant nommés directement par le Roi sur proposition des conseils).

Dans une première déclaration, le Congrès s'est félicité de la bonne organisation du scrutin, de la transparence du processus et de l'atmosphère de confiance dans laquelle se sont tenues les élections. L'emplacement de beaucoup de bureaux de vote a favorisé la participation, car les électeurs pouvaient voter dans n'importe quel bureau de leur commune y compris dans les gares, dans des maisons de retraite, dans des bus, sur des bateaux et même dans des musées.

Les conclusions préliminaires de la délégation portent aussi sur certaines questions qui devraient être traitées par les autorités néerlandaises en vue des prochaines élections. L'absence de réglementation du financement des campagnes au niveau local pourrait nuire à l'égalité de traitement des candidats. A la faveur du vote par procuration – qui est une tradition ancienne dans le pays – les membres de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les migrants, pourraient subir des pressions pour qu'ils votent d'une certaine manière. En ce qui concerne le dépouillement, des systèmes électroniques pourraient être testés lors de futures élections futures afin d'accélérer le processus.

Un rapport d'information est en cours d'élaboration. Il sera examiné lors de la prochaine réunion de la Commission de monitoring du Congrès en juin 2018.

Textes adoptés lors de la 34^e Session (27 - 28 mars 2018)

Rapport d'information sur les élections municipales en Géorgie

Le Congrès a adopté ce rapport sur l'observation des élections municipales organisées dans le pays le 21 octobre 2017. Le rapporteur du Congrès Stewart DICKSON (Royaume Uni, GILD) a souligné le

scrutin bien administré dans l'ensemble, la transparence du processus électoral et la confiance dans le travail de la Commission électorale centrale. M. DICKSON, qui a mené cette mission d'évaluation électorale avec Barbara TOCE (Italie, SOC) et Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE), a également salué la bonne collaboration avec la mission de l'OSCE/BIDDH, qui a permis la visite d'une trentaine de bureaux de vote le jour du scrutin et le déploiement coordonné des équipes d'observation.

Dans un contexte électoral marqué par une prédominance claire du parti au pouvoir, le rapporteur a rappelé que c'était la première fois que des candidats indépendants étaient autorisés à se présenter aux élections locales. Une telle disposition a ainsi favorisé une campagne électorale animée et une couverture médiatique au professionnalisme accru. Le rapporteur a également pointé du doigt des cas d'abus de ressources administratives, qui ont une importance spécifique au niveau local et comprennent notamment la mobilisation et les pressions qui seraient exercées sur les salariés du secteur public pour qu'ils votent en faveur du parti au pouvoir. La délégation a par ailleurs reçu des signalements d'irrégularités dans les bureaux de vote, notamment lors du dépouillement.

Le rapport d'information prend en considération les modifications apportées au code électoral en juillet 2017, mais il propose de poursuivre l'adoption de mesures pour simplifier le système électoral. En outre, étant donné le cadre législatif actuel en Géorgie, qui permet aux électeurs bénéficiant d'une inscription temporaire de voter lors de scrutins locaux, le rapporteur a renvoyé à la Recommandation 369 (2015) du Congrès, en vertu de laquelle seuls les électeurs résidant de manière permanente dans une commune donnée devraient être habilités à voter au niveau local. En conséquence, le Congrès encourage les autorités géorgiennes à prendre ce point en considération lors de futures réformes et à accentuer leurs efforts pour renforcer l'exactitude des listes électorales.

La décentralisation et le renforcement des communes et des régions est encore aux premiers stades de développement en Géorgie. Le Congrès prête ainsi une attention particulière à l'indépendance financière comme mécanisme de développement des capacités des collectivités locales, en particulier dans le contexte d'un fort exode des campagnes et des régions vers la capitale Tbilissi.

Recommandation 413 sur les élections municipales dans « L'ex-République Yougoslave de Macédoine »

Cette recommandation a été préparée suite à la mission d'observation organisée dans « L'ex-République Yougoslave de Macédoine » à l'occasion des élections municipales du 15 octobre 2017. Le rapporteur Karim VAN OVERMEIRE (Belgique, NI) a conclu que les élections ont été, d'une manière générale, bien organisées et conformes aux normes internationales. Il a notamment souligné l'amélioration de la situation des médias, notamment une couverture médiatique plus équilibrée de la campagne et de meilleures conditions de travail pour les journalistes.

Cependant, malgré ces améliorations, le rapporteur a noté que l'atmosphère générale du pays reste marquée par de profondes divisions et une vive polarisation fondée sur les appartenances ethniques et politiques. Il a insisté sur l'importance d'améliorer la transparence du processus électoral, à la fois dans les bureaux de vote et au niveau de la Commission électorale centrale. Il estime qu'il est nécessaire de garantir une séparation entre les intérêts de l'Etat et ceux des partis afin d'assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les candidats et de prévenir l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les campagnes électorales.

Le Congrès invite les autorités de « L'ex-République Yougoslave de Macédoine » à accorder une attention particulière à l'exactitude des listes d'électeurs et à veiller à une participation effective des femmes à la vie politique locale. En outre, il recommande d'améliorer les conditions légales aux recours effectifs dans les litiges électoraux, afin que les plaintes soient examinées de manière impartiale. Le Congrès encourage aussi les autorités à organiser la formation des agents électoraux afin de garantir une application uniforme de la réglementation électorale.

Séminaires thématiques

Un séminaire parlementaire sur l'abus des ressources administratives pendant les processus électoraux s'est tenu les 10 et 11 avril 2018 à Tirana en Albanie. Cet événement était organisé conjointement par trois organes du Conseil de l'Europe – l'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise et le Congrès – pour les parlements d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine. Stewart DICKSON a présenté la liste de critères en vue de l'évaluation du respect des normes et bonnes pratiques internationales en matière de prévention de l'utilisation abusive de ressources administratives dans le cadre des processus électoraux au niveau local et régional. Cette liste, approuvée par le Congrès en 2017, vise à identifier les domaines où il existe un risque d'utilisation

abusive de ressources administratives, à évaluer la mise en œuvre du cadre juridique et à attirer l'attention des acteurs concernés sur des exemples spécifiques de tels agissements.

Cette liste de critères a servi également de base pour la publication par le Congrès d'un guide pratique destiné aux responsables locaux et régionaux et aux fonctionnaires intitulé «Ressources administratives et élections équitables». Visant à donner une compréhension pratique du phénomène, le guide comprend la liste des critères mais aussi un certain nombre d'exemples pratiques qui ont été rapportés aux observateurs du Congrès lors des missions électorales.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES



Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. DROITS DES ENFANTS

Le Pacte des Villes et des Régions contre l'abus sexuel des enfants a été signé le 23 mars 2018 par Vladan VASIC, maire de Pirot en Serbie. Le Pacte est un outil élaboré par le Congrès qui fournit une liste d'actions pratiques et de politiques à mettre en œuvre pour mettre en place des services adaptés aux enfants, protéger les enfants et éviter qu'ils soient exposés à la violence sexuelle. Les villes signataires s'engagent à développer des initiatives à cet égard.¹

B. ÉGALITÉ DES GENRE

La Présidente du Congrès a prononcé un discours à l'occasion de la 9^{ème} Assemblée plénière de l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM) à Gizeh, Egypte le 21 février 2018, sur l'émancipation et la participation des femmes. À la suite de la présentation d'un rapport consacré à « l'autonomisation des femmes dans la région méditerranéenne », elle a souligné le rôle important joué par les femmes dans la vague de soulèvement qui a touché les pays du sud de la Méditerranée depuis 2011; celles-ci ayant appelé à davantage de démocratie et de justice sociale, ainsi qu'à des systèmes justes et ouverts qui respectent et consacrent leurs droits au sein de la société.. En s'appuyant sur l'exemple du règlement interne du Congrès, qui permet une représentation équitable des femmes au sein des délégations nationales, elle a ajouté que les obstacles à la participation des femmes n'étaient pas uniquement politiques et qu'un profond changement des mentalités et des cultures, enracinées dans des siècles de traditions, était indispensable

Dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des autorités locales élues », le Congrès et l'Association des Villes Ukrainiennes (AUC) ont organisé, à Kiev, les 21 et 22 février, un atelier au cours duquel des représentants d'autorités nationales et locales d'Ukraine ont pu débattre des défis

¹ <https://rm.coe.int/16807195c1>

et opportunités de l'égalité des genres au niveau local, avec d'autres élus et représentants d'associations de pouvoirs locaux de Finlande, d'Italie, de Serbie, de Suède et du Sud-Est de l'Europe (NALAS). A cette occasion, Barbara TOCE, Vice-Présidente du Congrès, a souligné le rôle crucial des élus locaux pour l'adoption d'une perspective de genre dans les pratiques et procédures des municipalités.

A l'occasion de la journée internationale des femmes, le Congrès a co-organisé une conférence sur « Les femmes et la gouvernance locale », le 7 mars 2018 à Yerevan en Arménie, en partenariat avec le Ministre de l'administration territoriale et du développement arménien, l'Agence allemande pour la Coopération Internationale, l'Agence américaine pour le développement international, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Ambassade de Suède en Arménie et l'Association des Communautés d'Arménie (CAA). Les discussions ont porté sur les mécanismes juridiques en faveur d'une émancipation économique des femmes comme prérequis ou facteur contribuant à leur participation politique. S'adressant aux participants, Carla DEJONGHE (Belgique, GILD), Membre du Congrès et députée du Parlement régional de Bruxelles-Capitale, a mis l'accent sur l'importance de l'implication des femmes dans la politique locale afin de veiller à ce que les besoins à la fois des femmes et des hommes soient pris en compte lors du développement et de la mise en œuvre des politiques publiques.

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Présidente du Congrès a également publié une déclaration (voir I. AGENDA POLITIQUE).

Le 12 avril 2018 à Strasbourg, le Secrétaire Général du Congrès a rencontré la Présidente de la Commission Egalité des genres du Conseil de l'Europe, Eva Fehringer - à l'occasion de la réunion de la Commission du 11 au 13 avril - pour discuter des synergies et des possibilités pour le Congrès de contribuer à la diffusion du travail du Conseil de l'Europe auprès des villes et des régions.

C. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Suite à la création de l'Alliance ukrainienne des villes et des régions pour le développement d'initiatives roms à Kiev en novembre 2017, le groupe de travail de l'Alliance a entamé les préparatifs d'un exercice similaire en Grèce. L'Alliance était au centre de la conférence «Renforcer les réseaux roms au niveau local et régional» qui s'est tenue le 12 avril 2018 à Athènes avec la participation de 35 maires grecs et des associations de collectivités locales et régionales ainsi que des représentants du gouvernement. Le Congrès était représenté par John WARMISHAM (L, SOC), porte-parole thématique du Congrès pour les Roms et les Gens du voyage et Michail ANGELOPOULOS (L, PPE-CCE), Vice-président de la Chambre des pouvoirs locaux.

Le réseau devrait devenir un partenaire central de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms (qui regroupe 130 autorités locales et régionales de 29 États membres) dans leur lutte contre l'antitsiganisme au niveau local et régional. Le Congrès a adopté en 2017 une "Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme". Signée par 83 entités de 32 Etats membres, elle constitue un texte historique qui aide les autorités locales et régionales à positionner eux-mêmes explicitement contre l'antitsiganisme et travaillent pour l'inclusion des Roms.

A l'occasion de la Journée internationale des Roms le 8 avril, le Congrès a publié une déclaration appelant les élus locaux et régionaux à signer cette déclaration (voir I. AGENDA POLITIQUE).

D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)

La SEDL a célébré son 10e anniversaire en octobre 2017, sous le thème "Participation des citoyens, consultation et engagement : pour que vive la démocratie locale". Plus de 225 activités ont été organisées par 74 partenaires issus de 20 pays. Les résultats de l'édition du 10e anniversaire ont été évalués lors de la réunion annuelle de coordination à Paris le 5 février 2018, avec la participation de 45 villes partenaires de 6 pays (France, Portugal, Roumanie, Suède, Turquie et Ukraine) et des associations nationales d'autorités locales.

A l'occasion de l'anniversaire de la Semaine, le Congrès a adopté lors de sa 33è session la Résolution 423 (2017) sur les "10 ans de la Semaine européenne de la démocratie locale", dans

laquelle il a décidé d'établir un Groupe de Réflexion chargé de faire progresser l'initiative vers une nouvelle dimension. Le Groupe, dont la composition a été approuvée par le Bureau du Congrès le 2 février 2018, comprend la porte-parole thématique et la porte-parole remplaçante sur la SEDL, un membre et un suppléant désignés par chacune des trois Commissions du Congrès, ainsi qu'un membre et un suppléant choisis parmi les anciens jeunes délégués du Congrès.

Ce groupe de réflexion a tenu sa première réunion le 27 mars, au cours de la 34e session. Sur la base des commentaires des partenaires de la SEDL et des membres du Congrès, le Groupe de Réflexion a esquissé les principaux points à aborder afin de donner un nouvel élan à cette initiative : le concept et le format de la Semaine, la manière d'engager de nouveaux partenaires et de maintenir leur engagement, ainsi que la manière de partager et de promouvoir les meilleures pratiques.

D'autres réunions du Groupe de Réflexion et des consultations avec les coordinateurs nationaux sont prévues en 2018, afin de parvenir à un accord sur la proposition concernant l'avenir de la SEDL.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE



Simon Emil AMMITZBØLL-BILLE, Ministre de l'Économie et de l'Intérieur du Danemark, au nom de la présidence danoise du Comité des Ministres

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

Le 28 mars, la Présidente du Congrès a tenu une rencontre bilatérale avec le Ministre danois de l'Économie et de l'Intérieur Simon Emil AMMITZBØLL-BILLE, qui s'est par ailleurs adressé à la 34^e session du Congrès au nom de la présidence danoise du Comité des Ministres. Dans son discours, le Ministre a souligné la nécessité de garantir l'efficacité de l'administration locale et de promouvoir la participation directe des citoyens, deux conditions indispensables au bon fonctionnement des collectivités locales. Il a aussi rappelé les priorités de la présidence danoise et le rôle que les autorités locales et régionales peuvent jouer à cet égard, notamment dans la promotion de la participation des enfants et des jeunes à la démocratie, avec l'objectif à long terme d'en faire de futurs citoyens attachés à la démocratie.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

La Présidente du Congrès a assisté à la première partie de session de l'Assemblée Parlementaire en janvier 2018 et a rencontré les représentants gouvernementaux invités à cette session.

Le Président de l'Assemblée parlementaire Michele NICOLETTI s'est adressé au Congrès lors de la 34^e session le 27 mars. Dans son discours, il a relevé les domaines d'intérêt commun et de coopération entre le Congrès du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire et souligné le rôle joué par les collectivités locales et régionales dans la défense de la démocratie et la participation de la société civile. Il s'est félicité des initiatives lancées par le Congrès pour préserver l'unité de l'Europe

et rassembler l'ensemble des Européens, comme l'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent et la Semaine européenne de la démocratie locale.

Le Président de l'APCE s'est ensuite entretenu avec la présidente du Congrès lors d'une rencontre bilatérale.

Le Rapporteur général de l'Assemblée parlementaire sur les pouvoirs locaux et régionaux, Luis LEITE RAMOS a participé à un débat sur « l'identité régionale et l'intégrité de l'Etat-nation » organisé le 28 mars 2018 à la Chambre des Régions du Congrès. Il a rappelé la force des identités régionales pour le développement de nombreux pays, mais a également souligné que l'autonomie régionale consiste à exercer des droits dans le respect de la souveraineté nationale. L'Assemblée parlementaire se penchera à nouveau sur la question de la décentralisation en octobre 2018, et M. LEITE RAMOS a appelé le Congrès à l'aider à alléger les tensions entre les Etats et les régions et à rechercher des règlements sans violence. Ceci passe, pour lui, par la mise en place de procédures de consultation, par une culture du dialogue et par une volonté commune d'avancer, à laquelle l'Assemblée entend activement contribuer, tout en profitant de l'expérience du Congrès sur ces questions.

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes

Les membres du Congrès au CED sont actuellement les porte-paroles thématiques sur l'observation des élections locales et régionales Jos WIENEN (Pays-Bas PPE/CCE) and Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD)

Jos WIENEN et Stewart DICKSON ont participé à la 61e réunion du Conseil des élections démocratiques à Venise, le 15 mars 2018. Jos WIENEN a présenté le projet de rapport préliminaire sur le droit de vote au niveau local. L'analyse porte sur les normes internationales en matière de personnes déplacées et de non-citoyens, les principaux enjeux liés à la mise en œuvre de ce droit et la diversité des approches choisies par les Etats membres du Conseil de l'Europe.

En effet, dans le contexte d'une augmentation des flux migratoires qu'enregistrent les pays membres du Conseil de l'Europe pour des raisons politiques, humanitaires et socio-économiques, un nombre croissant de personnes se sont installées (ou ont été réinstallées) dans des pays/régions autres que leur pays/région d'origine. Le vote encourage les migrants et les personnes déplacées à participer activement à la vie de leur communauté et peut donc être perçu comme le point de départ naturel de la réussite d'une intégration à long terme.

Ce rapport sera soumis à la Commission de monitoring du Congrès en juin 2018 et, pour adoption, à la 34^e Session du Congrès en novembre 2018.

En outre, le 16 mars 2018, le président de la Commission de monitoring du Congrès, Leendert VERBEEK (SOC, Pays-Bas), a participé à la 114e Session plénière de la Commission de Venise et a présenté un bilan des activités du Congrès concernant le suivi de la démocratie territoriale et l'observation des élections locales.

L'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise et le Congrès ont organisé conjointement un séminaire parlementaire sur l'abus des ressources administratives pendant les processus électoraux qui s'est tenu les 10 et 11 avril 2018 à Tirana en Albanie (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

D. CENTRE NORD-SUD

Le Congrès a poursuivi sa participation à la gouvernance du quadrilogue du Centre Nord-Sud et son engagement à contribuer aux activités du Centre.

Xavier CADORET (France, SOC), Vice-président et Porte-parole suppléant du Congrès sur le Partenariat Sud-Méditerranéen, a participé à la 18ème réunion du Comité Exécutif du Centre Nord-Sud à Strasbourg le 8 février 2018. Cette réunion avait pour objectif principal l'élection du nouveau président (en la personne du Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Javier Gil

Catalina), du Vice-président (le Maroc) et des membres du Bureau (la Grèce, Malte, le Maroc, le Portugal et la Serbie) du Centre.

D'autres synergies ont été assurées avec une rencontre entre le Secrétaire Général du Congrès, et le Directeur du Centre, António GAMITO, à Strasbourg le 19 mars, ainsi qu'avec une présentation des activités du Congrès dans le Sud de la Méditerranée et en matière d'égalité des genres au pool d'expertes du Centre Nord-Sud sur les droits des femmes dans le Sud de la Méditerranée, lors de leur réunion à Strasbourg le 4 avril 2018.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS



A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité des Régions de l'Union européenne coopèrent de manière permanente entre les sessions plénières des deux institutions.

Le 16 janvier 2018, le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) ont tenu leur réunion annuelle du Groupe de haut niveau à Bruxelles. Le Congrès était représenté par sa Présidente Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC) et par la Présidente de la Chambre des régions, Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE / CCE). La délégation du Comité des régions comprenait son Président Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique), le premier Vice-président Markku MARKKULA (Finlande) et Barbara DUDEN (Allemagne), Présidente de la Commission pour la citoyenneté, la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX).

Les Secrétaires Généraux des deux institutions ont présenté des informations sur la façon dont les décisions prises lors de la dernière réunion du Groupe ont été mises en œuvre. Les participants ont dressé le bilan de leur coopération actuelle et discuté des priorités communes pour 2018. Ils ont notamment examiné les difficultés récurrentes à mettre en œuvre les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que la coopération dans les domaines de la migration, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption, qui ont été choisis comme domaines prioritaires d'action commune.

Le Groupe a décidé de présenter à leurs Bureaux respectifs un Accord de coopération révisé entre les deux institutions visant à créer des synergies supplémentaires et d'éviter les doubles emplois, et a décidé d'explorer la possibilité d'organiser une manifestation commune en 2019 pour célébrer le 25^e anniversaire des deux institutions (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Le 21 février 2018, la Présidente du Congrès s'est adressée à la 9^{ème} session plénière de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) à Gizeh (Egypte), sur le thème de l'autonomisation et de la participation des femmes. L'Assemblée a été l'occasion de créer des synergies entre les activités de l'ARLEM et le programme de Partenariat Sud-Med du Congrès.

Le 8 mars 2018, le Rapporteur du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Ukraine, Marc COOLS (Belgique, GILD), a contribué à la 4^e réunion du Groupe de travail du Comité européen des régions sur l'Ukraine, à Bruxelles. Il a rappelé l'engagement du Congrès à poursuivre la réforme de l'administration publique et de l'autonomie locale en Ukraine et a souligné l'importance du dialogue politique avec les autorités nationales ukrainiennes dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a également présenté les activités du Congrès sur le terrain et les résultats obtenus dans le cadre du projet «Promouvoir la démocratie locale en Ukraine».

Le 16 mars 2018, Emin YERITSYAN (Arménie, PPE / CCE), Chef de la délégation arménienne au Congrès et membre de la Conférence des autorités régionales et locales pour le Partenariat oriental (CORLEAP), est intervenu dans le Séminaire sur la réforme de l'administration publique aux niveaux local et régional, organisé par le Service européen pour l'action extérieure de l'UE à Erevan (Arménie). Il a souligné que les actions du Congrès dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe visent à mettre en œuvre les feuilles de route post-suivi signées avec les gouvernements nationaux et a rappelé les outils développés pour les maires et les autorités locales afin de soutenir une gouvernance éthique orientée vers les citoyens.

Le 27 mars 2018, le Président du Comité européen des Régions, Karl-Heinz LAMBERTZ, a tenu un échange de vues avec les membres du Congrès lors de la 34e session plénière du Congrès.

À cette occasion, l'Accord de coopération révisé entre le Congrès et le CdR a été signé par les Présidents des deux institutions. L'Accord, qui avait été approuvé par le Bureau du Congrès le 2 février 2018 et par le Bureau du Comité européen des régions le 21 mars 2018, jette les bases de la consolidation des travaux menés conjointement par le Congrès et le CdR et formalise les procédures de coopération impliquant directement les dirigeants des deux institutions.

Dans son discours, le Président du Comité européen des Régions a souligné que les deux institutions collaborent à la promotion de la décentralisation et s'efforcent de renforcer la confiance des citoyens dans la gouvernance territoriale. Elles ont organisé des synergies pratiques sur le terrain par le biais de programmes de coopération, dans le Partenariat oriental en général ainsi que dans les régions du voisinage, comme le sud de la Méditerranée. Elles sont confrontés à de nouveaux défis et ont identifié des domaines de coopération prioritaires : l'intégration des migrants, la lutte contre la radicalisation, le renforcement de la bonne gouvernance locale et de la lutte contre la corruption et l'amélioration du respect des droits de l'homme.

Guðrun MOSLER-TÖRNSTRÖM a salué l'initiative de Karl-Heinz LAMBERTZ d'organiser en février 2019, à l'occasion du 25^e anniversaire des deux institutions, un échange avec les Présidents des principales Associations européennes afin d'unir les forces pour renforcer le dialogue politique européen, en représentant et en défendant l'intérêt régional sur le continent et de mettre en œuvre des activités opérationnelles concrètes.

La Présidente du Congrès a également invité le Comité européen des Régions à mettre à profit son rôle et sa position pour faire inscrire la « gouvernance multi-niveaux » à l'ordre du jour des institutions communautaires quand elles discuteront de la convergence et de la cohésion en Europe, afin de permettre aux citoyens de participer aux efforts de développement d'une Europe commune.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION



Les activités de coopération du Congrès apportent un soutien à certains Etats membres dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Congrès suite aux activités de suivi et post-suivi de la Charte, ainsi que des observations des élections.

Ces activités sont menées par le secrétariat du Congrès dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Depuis octobre 2012, plus de 1000 collectivités territoriales (maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux) ont bénéficié des activités du Congrès en Albanie, Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine. Le montant total des activités du Congrès sur le terrain a atteint plus de 5 millions EUR, financés par les contributions volontaires des Etats membres et de l'Union européenne.

Les activités mises en œuvre sont diverses et adaptées aux besoins des bénéficiaires : ateliers, séminaires régionaux, plates-formes d'échanges et de réseautage, aide directe, médiation politique, ou encore assistance juridique. Grâce à une approche fondée sur les échanges entre pairs, les membres du Congrès et les praticiens sur le terrain sont en mesure de débattre des principes et des normes de la démocratie locale et de mettre en commun leurs pratiques innovantes de gouvernance. Ces échanges entre pairs sont la valeur-ajoutée du Congrès ; et à ce jour, plus de 50 membres représentant 23 Etats membres ont contribué aux activités, auxquels s'ajoutent les membres des délégations nationales respectives de l'Albanie, Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

Le Congrès ne promeut pas de modèle unique de l'autonomie locale. Ses activités sont conçues afin de soutenir les maires et conseillers municipaux dans leur volonté de changement pour leur municipalité, et ainsi renforcer la transparence dans la prise de décision et la participation des citoyens à cette dernière. De plus, le Congrès les encourage à défendre de manière générale leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en partenariat avec leurs associations.

Le Congrès élabore des propositions pour de nouveaux projets bilatéraux en Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine, ainsi que des projets portant sur des thèmes transversaux d'intérêts pour les collectivités territoriales.

La prévention de la corruption sera notamment au cœur des activités politiques et opérationnelles futures. Cette intervention se basera sur une série de manuels « Transparence et participation des citoyens », à l'intention des autorités locales d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine, sur la version révisée du Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux ainsi que sur le guide contre l'abus de ressources administratives, actuellement en préparation. Le droit des autorités locales à être consultées sera également un autre axe de travail, et s'appuiera sur les nouvelles lignes directrices qui seront adoptées par le Congrès en 2018.

Par ailleurs, le Congrès incorporera une perspective de genre plus marquée dans ses futurs projets, tout en mettant l'accent sur les droits de l'homme au niveau local, notamment les droits des groupes minoritaires et la lutte contre la radicalisation.

A. ARMENIE

Le Congrès a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Soutien institutionnel à l'Association des communes arméniennes (CAA) », financé par le gouvernement suisse, qui vise à renforcer les capacités de la CAA et à lui permettre de devenir une partie prenante active du système de gouvernance du pays. Ce projet a été prolongé au-delà de son délai initial du 1^{er} mai 2017, jusqu'au 31 décembre 2018, au vu des avancées générales obtenues et du bilan positif constaté à mi-parcours.

Dans sa phase actuelle, le Congrès soutient les organes statutaires de l'Association et de son secrétariat dans l'introduction d'une plus grande transparence dans ses processus de gestion et de décision, notamment par l'adoption de manuels de gestion des ressources humaines et financières qui définissent les bases nécessaires à l'introduction de nouvelles politiques et procédures internes. Une stratégie de viabilité financière est en préparation. Elle identifie des sources de financement potentielles et inclut des recommandations pour améliorer les flux financiers dans le budget de la CAA. Cette stratégie sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil républicain de l'Association.

La CAA a établi six comités thématiques pour permettre à ses membres de participer et de contribuer davantage au travail de l'Association. Cette approche permet le partage des responsabilités et la délégation des pouvoirs entre les différents organes de décision. Les membres de la CAA peuvent ainsi mieux défendre les intérêts des autorités locales vis-à-vis du gouvernement central. Les réunions des comités thématiques ont lieu en février 2018.

De plus, la CAA a renforcé ses partenariats, comme en témoigne l'organisation le 7 mars 2018 à Erevan de la conférence « Femmes et gouvernance locale », avec les ministères et partenaires internationaux concernés. Le Comité des questions de genre, sociales et de santé de la CAA a adressé au gouvernement national une déclaration pour une plus grande participation politique et une meilleure représentation des femmes dans le système de gouvernance locale en Arménie. C'est une preuve que la CAA est de plus en plus reconnue comme un acteur clé dans le développement de la démocratie locale en Arménie par les autorités centrales, ses partenaires institutionnels et le grand public.

B. UKRAINE

Le projet «Promouvoir la démocratie locale en Ukraine» avait pour objectif d'améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques en Ukraine en renforçant les capacités institutionnelles des autorités locales et de leadership des élus (maires et conseillers municipaux). Finalisé en décembre 2017, ce projet a permis à plus de 150 maires et 200 conseillers municipaux, ainsi qu'à 150 jeunes leaders locaux, d'acquérir de nouvelles aptitudes et compétences dans l'application des principes et standards de démocratie locale. Ils ont ainsi pu rendre leur gouvernance plus inclusive, responsable, transparente et ouverte aux citoyens. En outre, un dialogue stratégique permettant l'appui des réformes a été établi par le biais d'échanges entre pairs, avec la contribution du Président et des représentants de haut niveau du Congrès.

Le programme « Leaders pour le changement » a soutenu les maires et conseillers municipaux dans l'adoption d'approches innovantes et participatives afin de mieux répondre aux demandes et aux besoins des citoyens. Cette série d'ateliers et d'échanges entre pairs a promu auprès des élus les principes de la Charte et de la bonne gouvernance. Ils ont ainsi été pu développer de nouvelles connaissances, capacités et approches, et renforcer leur compréhension et leur engagement envers une réforme du cadre juridique et institutionnel de l'autonomie locale. Le Congrès a par ailleurs soutenu 5 municipalités ukrainiennes dans la mise en œuvre d'initiatives locales sur la transparence et la participation citoyenne, une approche unique « d'apprentissage par la pratique ».

De plus, des tables rondes thématiques ont été organisées conjointement avec la délégation de l'Ukraine auprès du Congrès et les associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux. Ces tables rondes abordaient des questions d'actualité soulevées par le processus de réforme en cours,

notamment la gouvernance des aires métropolitaines et la réforme du statut des conseillers municipaux.

Ces échanges entre acteurs de la démocratie locale en Ukraine a conduit à la création d'un réseau informel actif, au sein duquel les participants du projet échangent conseils et bonnes pratiques. A cet égard, le rapport de l'évaluation externe du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine », réalisée en janvier et février 2018, conclut que le Congrès est idéalement placé pour soutenir l'application des principes de la Charte et le développement et l'application des principes de démocratie locale.

Le secrétariat du Congrès a élaboré une proposition pour un nouveau projet, basée sur les besoins et commentaires exprimés par les bénéficiaires des activités organisée en Ukraine de 2014 à 2017. Dans l'attente du lancement officiel, le Congrès a organisé à Kiev, les 21 et 22 février 2018, un atelier « L'égalité des genres au niveau local : défis et opportunités en Ukraine », dont l'objectif était de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans le travail des autorités locales ainsi que du rôle des associations nationales de pouvoirs locaux dans le soutien de leurs membres à cet égard.

C. PARTENARIAT POUR LA BONNE GOUVERNANCE (PGG) DE L'UNION EUROPEENNE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE

pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et la Biélorussie (2015-2017)

De 2015 à 2017, et dans le cadre du programme thématique V.2 «Renforcer les cadres institutionnels pour la gouvernance locale», le Congrès a œuvré à la mise en place d'une autonomie locale transparente, fiable et efficace en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine, conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale.² Les activités du Congrès dans la région soutiennent les processus en cours de réformes de la gouvernance locale et placent l'éthique et la transparence au premier plan de son travail avec les élus locaux en tant que leaders pour le changement.

Plus de 80 élus locaux représentant les 6 pays bénéficiaires ont bénéficié d'échanges entre pairs au niveau national et régional. Cela leur a permis d'identifier et d'appliquer des outils et méthodes efficaces pour améliorer la gouvernance locale, prévenir les risques de corruption, améliorer leur transparence et développer des politiques orientées vers les citoyens. À titre d'exemple, la conférence régionale qui s'est tenue à Tbilissi en Géorgie du 6 au 7 décembre 2017 a réuni une centaine de collectivités locales et leurs associations pour promouvoir et renforcer l'éthique, la transparence et la démocratie participative au niveau local par l'échange de bonnes pratiques.

En outre, la Communauté de pratique sur la démocratie locale - réseau impliquant des représentants d'associations d'autorités locales et régionales et experts en bonne gouvernance et participation citoyenne – s'est réunie régulièrement depuis janvier 2016 afin d'identifier des moyens concrets d'améliorer la qualité de la démocratie locale, notamment dans les contextes nationaux de réformes administratives et territoriales. En conséquence, un protocole d'accord a été signé en juin 2017 entre l'Association nationale de pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), le Congrès des Autorités Locales de Moldova (CALM) et l'Association des Villes Ukrainiennes (AUC), sous l'égide du Congrès.³ Les trois associations renforceront leur coopération afin de développer une bonne gouvernance locale, partager des expériences et bonnes pratiques entre leurs municipalités membres et promouvoir une culture de dialogue.

De plus, 12 municipalités d'Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine (trois par pays) ont mis en œuvre des initiatives locales pour une gouvernance éthique et transparente, de mars à septembre 2017.⁴ Grâce à un soutien financier, des conseils d'experts et une évaluation par les pairs,

² En partenariat avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

³ Le protocole d'accord signé par NALAG, CALM, AUC et le Secrétaire général du Congrès est disponible en anglais (<https://rm.coe.int/168074c39b>), géorgien (<http://rm.coe.int/168074c394>), roumain (<http://rm.coe.int/168074c395>) et ukrainien (<http://rm.coe.int/168074c396>).

⁴ Une note d'information sur les initiatives locales pour une gouvernance éthique et transparence est disponible en ligne, en anglais uniquement : <https://rm.coe.int/local-initiatives-on-ethical-governance-and-transparency/168074c39a>

ces initiatives locales ont abouti à la mise en place de politiques et de mécanismes locaux pour une gouvernance locale transparente et un plus grand engagement des citoyens.

Suite aux résultats encourageants de ces initiatives locales, les autorités locales et régionales et leurs associations se sont accordées sur la nécessité de développer des outils pratiques pour assurer la durabilité et un impact plus important des politiques locales. À cet égard, le Congrès a produit deux outils clés pour les autorités locales et régionales:

- Les *Manuels sur la transparence et la participation des citoyens* en Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine décrivent les cadres législatifs spécifiques de ces pays et fournissent des orientations pratiques pour prévenir les risques de corruption et mettre en œuvre des mécanismes de transparence et de participation citoyenne.⁵ Les manuels fournissent également des exemples de jurisprudence et de bonnes pratiques.
- Le *Guide sur la gestion du changement* fournit des conseils détaillés aux autorités locales et régionales pour qu'elles mènent une politique plus éclairée et élaborent des politiques adaptées à la demande et aux besoins de leurs communautés.⁶ Il permet l'évaluation du changement et la mesure de l'efficacité et de la réactivité des politiques locales.

Il convient également de mentionner l'étude « Institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants en Géorgie ». Cette étude vise à améliorer la cohérence des cadres législatifs, souligne les défis liés à une amélioration de la participation citoyenne et formule des recommandations pour amender le Code de l'autonomie locale.⁷ En substance, ces recommandations visaient à améliorer la mise en œuvre concrète des droits des citoyens à une administration accessible et davantage axée sur le service grâce à l'institutionnalisation des mécanismes de participation.

En contribuant à l'institutionnalisation des connaissances et des mécanismes dans la région, ce programme thématique a permis l'implication du public dans le processus de gouvernance, tout en développant ses attentes futures. Avec une approche basée sur les échanges entre pairs accompagnée d'outils pratiques, une grande partie des administrations publiques locales impliquées dans le programme ont été incitées à reproduire et à générer des politiques plus efficaces, responsables et transparentes dans leurs propres municipalités.

D. PARTENARIAT SUD-MED

Les projets de coopération du Congrès au Maroc et en Tunisie « Renforcer la gouvernance démocratique au niveau local et régional », essentiellement financés par la Norvège, ont pris fin le 31 décembre 2017.

Au **Maroc**, les activités mises en œuvre ont permis de nouer d'excellents contacts avec les parties prenantes aux niveaux gouvernemental et parlementaire mais aussi au sein des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux et avec la société civile. Les autorités marocaines ainsi que les représentants des associations des pouvoirs locaux ont fait part de leur volonté d'adhérer, très prochainement, au statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès. Le Maroc deviendrait ainsi le premier pays bénéficiant de ce statut.

En **Tunisie**, l'essentiel de la contribution du Congrès a porté sur l'assistance législative permettant l'établissement du cadre légal de la décentralisation (Code des autorités locales, dont l'adoption est prévue à la mi-avril, et ses décrets de mise en œuvre). De solides relations de travail ont également été établies avec les partenaires locaux : ministère des Affaires Locales et de l'Environnement ; Instance générale de la prospective et de l'accompagnement du processus de la décentralisation ;

⁵ Les Manuels sur la transparence et la participation des citoyens en Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine sont en ligne, en anglais et dans chacune des langues nationales respectives : <https://www.coe.int/fr/web/congress/-/handbooks-on-transparency-and-citizen-participation>

⁶ Le *Guide sur la gestion du changement* est disponible en ligne en cinq langues (anglais, arménien, géorgien, roumain et ukrainien) : <https://www.coe.int/fr/web/congress/-/management-of-change-a-tool-guide-for-local-and-regional-authorities>

⁷ « *Institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants en Géorgie* », Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de l'Europe, novembre 2017, disponible en anglais (<https://rm.coe.int/1680784817>) et en géorgien (<https://rm.coe.int/1680784818>).

Assemblée des Représentants du Peuple ; Fédération Nationale des Villes Tunisiennes ; Centre de formation et d'aide à la décentralisation (CFAD).

L'extension pour deux mois du reliquat des deux budgets a permis d'établir le cahier des charges relatif à la création du site de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) qui sera développé dans le cadre du futur projet. En **Tunisie**, le Congrès a poursuivi la préparation du module de formation sur la prévention des conflits au niveau local. Ce module est développé en partenariat avec le CFAD tunisien, dans l'objectif de prévenir les tensions qui pourraient apparaître au sein des conseils municipaux suite aux élections du 6 mai 2018.

Deux propositions de projets ont été soumises pour des activités au Maroc et en Tunisie dans le cadre des documents de Partenariat 2018-2021 adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 21 mars 2018.

Au Maroc, les activités proposées s'appuieront sur les résultats et sur les contacts établis avec les autorités marocaines lors de la première phase du projet afin d'accompagner le pays dans la mise en œuvre de sa réforme de la régionalisation avancée, selon les lignes suivantes: Assistance législative pour la rédaction des décrets d'application de la loi sur la régionalisation avancée et soutien à la mise en œuvre de la réforme; renforcement des capacités des deux associations des autorités locales et régionales (AMPCC et Association des Régions du Maroc (ARM)) et renforcement des capacités des élus locaux et régionaux et de leur administration.

Le Congrès espère également que le Maroc confirmera sa volonté, exprimée à plusieurs reprises en 2017, d'adhérer au statut de Partenaire pour la démocratie locale et présentera une demande officielle en ce sens.

En Tunisie, le projet poursuivra les actions menées en 2017 pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la décentralisation en travaillant en particulier au parachèvement du cadre légal de la décentralisation, au renforcement des capacités de Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) afin qu'elle devienne un interlocuteur privilégié des autorités centrales et au renforcement des connaissances et des capacités des élus locaux et de la démocratie participative.

ANNEXE 1: 34^e SESSION (27-28 MARS 2018) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

I. Ordre du jour:

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168077075a&format=native>

II. Résumés des rapports:

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016807959d4&format=native>

III. Liste des résolutions et recommandations adoptées :

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES:

- RESOLUTION 425 (2018) / 27 mars 2018
Vérification des pouvoirs des nouveaux membres - Bureau du Congrès- Co-rapporteurs : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE), Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)
- RESOLUTION 426 (2018) / 27 mars 2018
Révision des articles 9, 64 et 95 des Règles et Procédures du Congrès - Bureau du Congrès- Co-rapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC), Marc COOLS, Belgique (L, GILD)
- RESOLUTION 427 (2018) / 27 mars 2018
Promouvoir les droits de l'homme aux niveaux local et régional - Commission de suivi – Rapporteur Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)
- RESOLUTION 428 (2018) / 28 mars 2018
Enfants réfugiés non accompagnés : rôle et responsabilités des collectivités locales – Rapporteur Nawel RAFIK-ELMRINI, France (L, SOC)

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES:

- RECOMMANDATION 411 (2018) / 27 mars 2018
Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova - Commission de suivi- Rapporteurs: Marc COOLS, Belgique (L, GILD), Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)
- RECOMMANDATION 412 (2018) / 27 mars 2018
Démocratie locale et régionale en Lettonie - Commission de suivi - rapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC) et Marc COOLS, Belgique (L, GILD)
- RECOMMANDATION 413 (2018) / 28 mars 2018
Observation des élections municipales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (15 octobre 2017) - Commission de suivi - Rapporteur : Karim VAN OVERMEIRE, Belgique (NI, R)
- RECOMMANDATION 414 (2018) / 28 mars 2018
Enfants réfugiés non accompagnés : rôle et responsabilités des collectivités locales - rapporteur : Nawel RAFIK-ELMRINI, France (L, SOC)
- RECOMMANDATION 415 (2018) / 28 mars 2018
Démocratie locale en Andorre - Commission de suivi - rapporteurs: Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE) et Zdenek BROZ, République tchèque (L, CRE)
- RECOMMANDATION 416 (2018) / 21 mars 2018
Démocratie locale au Liechtenstein - Commission de suivi-rapporteurs: Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, PPE/CCE), Marie KAUFMANN, République tchèque (R, GILD).
- RECOMMANDATION 417 (2018) / 28 mars 2018
Démocratie locale à Monaco - Commission de suivi - rapporteurs: Michalis ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE) et Marianne HOLLINGER, Suisse (L, GILD)

- RECOMMANDATION 418 (2018) / 28 mars 2018
Démocratie locale en Saint-Marin - Commission de suivi-rapporteurs: Gunnar Axel AXELSSON, Islande (L, SOC) et Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)

ANNEXE 2: COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE DU CONGRES GUDRUN MOSLER-TÖRNSTRÖM – 27 mars 2018



Chers collègues,

En ouvrant cette session, j'ai la conviction que nous entrons tous ensemble dans un moment grave de la vie de notre organisation et par voie de conséquence, de la vie de notre Congrès.

Ne pas voir le caractère nouveau et à bien des égards, sans comparaison aucune avec ce que nous avons déjà vécu dans le passé, nous condamnerait demain à subir notre destin au lieu de le prendre en main. L'honneur de la politique, tant critiquée aujourd'hui, c'est de prévoir, c'est de voir et c'est d'agir pour changer le cours des choses.

Et c'est pourquoi je veux profiter de ces quelques minutes qui me sont données en tant que Présidente pour essayer de décrire du mieux possible la situation où nous nous trouvons, en analyser les répercussions sur notre institution et d'esquisser les perspectives qui nous permettront de trouver les solutions adéquates à ces problèmes.

Mon prédécesseur, Jean-Claude FRECON, nous avait, dans chacune de ses interventions à l'ouverture de nos sessions, alerté des dangers qui s'accumulent sur l'Europe. Aucune des menaces qu'il décrivait alors, ne se sont aujourd'hui dissipées. Bien au contraire, si nous nous arrêtons sur la seule dimension électorale de cette crise, nous constatons au fil des consultations la montée continue de ce qu'il est convenu d'appeler le populisme. Par touches successives, nous avons l'impression que le tableau de nos démocraties ne cesse de s'assombrir. Mais aujourd'hui, je ne vais pas vous reparler de cette crise générale qui touche nos sociétés. Je vais vous parler d'une conséquence particulière de cette crise qui nous affecte directement et qui a un impact considérable sur notre propre fonctionnement. Cette crise-là, est d'abord budgétaire, je vais y venir, mais au-delà de cet aspect budgétaire et financière, elle est aussi politique et par sa dimension, affecte en réalité notre rôle institutionnel, notre raison d'être et notre capacité à agir.

Arrêtons-nous un instant sur la crise budgétaire. Elle est plus ancienne qu'il n'y paraît : elle a commencé quand les gouvernements de nos Etats membres ont décidé d'appliquer la clause couperet de la « croissance nominale zéro » pour le vote du budget du Conseil de l'Europe. Cette décision a pour effet d'amputer chaque année une part de notre budget correspondant exactement à la hauteur de l'inflation dans nos pays. Appliquer une telle politique pendant plusieurs cycles budgétaires qui, comme le dit Thorbjørn JAGLAND, érode la capacité de l'organisation à s'acquitter de son mandat, a des effets dramatiques.

A cette politique des Etats membres, est venue s'ajouter à la fin de l'an passé, alors que le budget 2018 était déjà voté, la décision de la Turquie de redevenir un contributeur normal au budget du Conseil de l'Europe deux années seulement après avoir demandé à être grand contributeur. Cette décision est intervenue dans un contexte rendu déjà difficile par le non-paiement de la Russie des deux tiers de sa contribution en 2017.

Soyons collectivement lucides, cette situation budgétaire difficile pour dire le moins, a des causes et des conséquences politiques : les Etats membres ne reconnaissent plus comme ils le devraient, le rôle politique du Conseil de l'Europe, et pour certains, remettent même en cause les missions politiques de l'organisation. Dans un tel contexte, le budget est devenu une variable d'influence tendant à nous convaincre d'abaisser nos standards. Et c'est pour cela que j'évoque plus une crise politique qu'une crise financière. Et c'est à cette crise politique que nous devons réagir.

Mais nous devons, nous membres du Congrès, comprendre que la structure budgétaire du Congrès nous rend sans doute plus vulnérables à cette crise qu'aucune autre institution du Conseil de

l'Europe. En effet, nous représentons, chacun d'entre nous représente, des institutions, des collectivités qui, prises individuellement, ne peuvent aucunément contribuer au financement de nos missions. C'est parfaitement juste et ce n'est remis en cause par personne.

Il en va différemment pour nos amis parlementaires qui se réunissent dans ce même hémicycle mais qui le font à la charge de leurs parlements nationaux, qui financent leurs missions. Nos communes et nos régions n'ont pas cette relation directe au Conseil de l'Europe qui les obligerait à financer notre participation au Congrès.

Cette différence de relations a une conséquence pratique : l'essentiel de notre budget opérationnel est dédié à nos remboursements, c'est-à-dire à notre capacité à nous réunir dans cet hémicycle aujourd'hui même. Si demain, comme nous venons de l'expérimenter en ce début d'année, il nous faut continuer à couper dans nos budgets, nous ne pourrions que diminuer nos remboursements et par là même, le fonctionnement même de notre Congrès. Moins de réunions de Commissions, moins de réunions de sessions, moins de réunions de Chambre, moins de monitoring. Ce sera moins de Congrès, moins d'influence de la dimension locale et régionale dans les travaux de l'organisation et, très vite, une marginalisation qui sera préjudiciable à notre rôle politique et qui sera préjudiciable sur ce continent à l'autonomie locale et régionale qui est pourtant, une des composantes essentielles de nos démocraties.

Et cela arriverait d'autant plus vite que l'objectif modeste que nous réclamons dans le budget de l'organisation, 3% du budget général, non seulement n'est pas atteint mais recule même chaque année. Nous sommes aujourd'hui à 2,66% du budget voté pour 2018. Dans une organisation par nature intergouvernementale, il n'est pas facile, nous le savons, de faire entendre la voix des collectivités territoriales.

Et pourtant, c'est l'objectif que nous devons nous fixer, objectif budgétaire, bien sûr : 3%, mais surtout objectif politique. Parce que nous portons, depuis plus de 60 ans dans cette institution, le projet d'un équilibre des pouvoirs entre l'Etat central et les collectivités, équilibre qui fait la richesse de nos démocraties et de nos sociétés.

Mes chers collègues, personne, je le crains, ne viendra se pencher sur nous avec compassion pour nous apporter des solutions toutes faites. C'est la dure loi de la politique. En fait, il nous appartient d'examiner par nous-mêmes notre fonctionnement, nos structures, nos règles, de sorte que nous puissions faire face par nous-mêmes aux difficultés qui s'esquissent à l'horizon et viendront peut-être s'ajouter à celles qui nous affectent déjà.

Le budget voté en décembre 2017 pour le Congrès a été coupé de près de 10 %, tant pour notre fonctionnement que pour la masse salariale de notre Secrétariat où plusieurs postes ont été gelés. C'est pourquoi nous avons dû adopter de sévères mesures de sauvegarde comme le raccourcissement de notre session, le report de plusieurs conférences, la diminution de notre programme de monitoring, la diminution du nombre d'observation des élections. Si d'autres coupes devaient être pratiquées, en l'état actuel de notre fonctionnement, il nous faudrait prendre des mesures qui affecteraient encore plus douloureusement le fonctionnement de notre assemblée.

C'est pourquoi, mes chers collègues, devant la gravité de la situation, le bureau a créé un groupe de réflexion composé des trois Présidents et des quatre Présidents des groupes politiques ainsi que du Secrétaire général et du Directeur, avec pour mission d'examiner les pistes d'une large réforme de notre fonctionnement qui devrait rendre notre budget plus soutenable. Toutes les voies possibles de la réforme seront explorées sans tabou, avec pour seul objectif de redonner au Congrès les moyens de son indépendance et sauvegarder sa capacité à agir. Ce groupe de pilotage stratégique rendra compte au bureau qui, en tant qu'organe exécutif, décidera de l'étendue et des directions de la réforme qui vous sera proposée puisque in fine, c'est à vous, en session plénière, qu'il appartiendra de choisir.

Mon intention est de travailler avec énergie de façon à vous soumettre un ensemble de propositions dès notre prochaine session en novembre. Après l'adoption, je l'espère, d'un projet de réforme du Congrès, il nous faudra aller devant le Comité des Ministres qui seul peut avaliser un changement de notre statut. C'est une procédure lourde mais qui fera l'objet de larges débats d'abord au sein du Congrès : au bureau, à la session plénière, puis au Comité des Ministres où je me rendrai dans quelques semaines pour expliquer notre démarche.

Mes chers collègues, le plus important dans cette navigation de gros temps, c'est que nous puissions collectivement, ouvertement, de façon transparente, faire l'analyse de nos difficultés et convenir ensemble des solutions à y apporter. Le plus dramatique pour nous serait de se voir imposer, de

facto, des décisions qui ne préserveraient pas l'essentiel de nos responsabilités et je pense en particulier à nos missions de monitoring et d'observations d'élections. Je peux vous assurer que je travaillerai avec mes collègues du bureau de toutes mes forces pour mener à bien ce processus qui nous demandera de l'imagination politique et plus encore, du courage.

Nous adopterons des décisions qui seront probablement difficiles et nous montrerons ainsi notre maturité politique. Le Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale, a la chance, je ne crains pas d'utiliser ce mot, d'avoir une assemblée représentant les collectivités territoriales en son sein. C'est un signal fort de notre conception d'une bonne gouvernance démocratique qui ne peut se faire sans les collectivités. Soyons à la hauteur des défis qui sont devant nous et préservons par notre détermination et notre volonté de réforme la voix des collectivités sans lesquelles la vie quotidienne de nos citoyens serait plus difficile et la qualité de notre démocratie sérieusement diminuée.

Je vous remercie.

ANNEXE 3: COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX ANDERS KNAPE – 28 mars 2018



Chers collègues,

C'est un honneur pour moi de vous souhaiter la bienvenue à la 34^e session de la Chambre des pouvoirs locaux.

Nous avons du travail à faire ce matin, c'est pourquoi je serai bref. Cependant, permettez-moi de commencer par les débats pour lesquels nos orateurs invités sont ici et par les questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour de ce mercredi.

D'abord, nous examinerons deux rapports sur l'observation d'élections, le premier, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'autre, en Géorgie.

Puis nous aurons un débat sur le thème « Maires sous pression ». Je reviendrai sur ce thème dans un instant.

Cet après-midi, nous aurons un grand débat sur la démocratie locale dans les micro-Etats – sur la

base de rapports relatifs au suivi réalisé en Andorre, au Liechtenstein, à Monaco et à Saint-Marin – avec la participation de plusieurs ministres. Ces rapports devraient normalement être traités par la Chambre des pouvoirs locaux. Cependant, nous ne pouvons pas tout faire et étant donné que nous sommes réunis aujourd'hui salle 1, il est naturel de donner la parole dans l'hémicycle aux personnalités éminentes. Ce que je veux dire, c'est que le travail que nous faisons aujourd'hui n'est qu'une faible partie des activités de la Chambre.

Nous avons donc réduit aujourd'hui l'ordre du jour à deux points, dont « Maires sous pression ».

Ce n'est pas un hasard si nous avons retenu ce thème. Nous recevons de plus en plus d'informations et de plaintes de maires et de conseillers municipaux qui dénoncent les menaces et les manœuvres d'intimidation qu'ils subissent. Certains vivent dans la peur et demandent notre protection. D'autres s'estiment contraints de quitter le pays.

Il y a le bâton et la carotte. Nous ne recevons guère de plaintes de ceux qui nous informent qu'on leur a proposé des pots-de-vin – mais nous savons que cela se produit – et souvent dans les mêmes situations. Nous évoquons ce problème dans le plan d'action que nous préparons contre la corruption, qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session. Dans le cadre de ce plan d'action, nous avons déjà adopté une résolution sur le détournement de ressources administratives au cours des processus électoraux et nous élaborons un guide pratique pour éviter ce type de mauvaises pratiques.

L'un des abus auxquels nous sommes régulièrement confrontés est le cas où des candidats aux élections reçoivent des incitations financières ou autres ou des menaces les invitant à démissionner ou à changer de parti, d'ordinaire pour rejoindre le parti au pouvoir.

Nous savons que dans beaucoup de pays, la politique locale est étroitement liée à la vie politique nationale. Les principaux partis politiques se disputent le pouvoir. Aucun parti au pouvoir ne souhaite que de grandes villes tombent aux mains de l'opposition.

Pour certains d'entre nous, cela fait partie du jeu politique, mais dans certains pays, l'idée d'une démocratie pluraliste elle-même paraît de plus en plus vulnérable.

Pour revenir à notre thème, « Maires sous pression », quand nous avons décidé d'organiser ce débat, nous sommes convenus de mettre l'accent aujourd'hui sur les pressions de nature politique.

Nous sommes conscients que les élus locaux font l'objet de bien des formes de pression. Beaucoup d'entre nous ont reçu des menaces de mort de la part de fous. Dans certains cas atroces, ces menaces ont été mises à exécution. Certains de nos responsables politiques les plus brillants ont été assassinés en raison de la haine à laquelle ils avaient eu le courage de s'opposer en défendant des causes, alors que des extrémistes les avaient dissuadés de le faire.

La distinction est parfois subtile, me semble-t-il, entre cette forme d'intimidation à laquelle nous sommes exposés par quelques personnes ayant perdu la tête et l'intimidation à laquelle certains de nos collègues sont confrontés de la part du parti au pouvoir. Cependant, aujourd'hui, nous avons choisi de mettre l'accent sur la seconde. Quand nous évoquons des « pressions », nous voulons parler de pressions politiques abusives qui émanent d'ordinaire du parti au pouvoir, du parti dirigeant.

Il ne suffit pas de se plaindre et de sensibiliser à de telles pressions. Il vaut mieux réagir. C'est pourquoi nous avons invité Patrick KLUGMAN à nous rejoindre aujourd'hui, parce qu'au moment où nous avons décidé d'organiser ce débat, la ville de Paris a annoncé qu'elle envisageait de créer un Observatoire international pour soutenir et protéger ces maires. Nous sommes heureux qu'il ait accepté de nous parler de cette proposition à laquelle, je l'espère, nous pourrions participer.

Nous avons aussi invité des élus locaux pour nous donner un témoignage de première main sur leur expérience à cet égard. Je peux vous dire qu'il faut beaucoup de courage pour prendre la parole sur un tel sujet et je serais heureux d'entendre ce qu'ils ont à raconter.

Cela nous ramène aux élections. « Quelle est la raison de ces pressions politiques ? » « Quelle faute ai-je commise ? » « Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter cela ? » Telles sont les questions que les victimes se posent et qu'elles nous posent. La réponse est très simple : Vous vous êtes levé, vous vous êtes présenté aux élections et vous avez gagné. C'est là votre crime. Vous avez eu le courage de vous dresser pour défendre ce à quoi vous croyez. Aujourd'hui, je crois, nous allons entendre des personnes qui ont fait preuve de courage et qui ont été persécutés pour leur courage.

Quand on parle d'élections, le vrai problème auquel nous sommes confrontés est de savoir si les élections étaient libres et équitables. Les personnes avaient-elles réellement la possibilité de se présenter, de faire campagne, de défendre leur position ? Manifestement, si des gens ont peur de se présenter aux élections, s'ils ont quitté le pays, s'ils ont été arrêtés en raison de leurs convictions politiques, la réponse à ces questions sera « non ».

Eh bien, le travail d'observation des élections réalisé par les membres du Congrès est essentiel. Je suis fier de ce que le Conseil de l'Europe et le Congrès font dans ce domaine en se fondant sur les normes électorales internationales. Cela concerne en particulier des questions pluridisciplinaires comme la bonne tenue des rôles électoraux, le droit de vote au niveau local de certaines catégories d'électeurs comme les personnes déplacées ou les migrants et l'utilisation abusive, déjà mentionné, de ressources administratives pendant les processus électoraux.

Je pense que c'est une honte que nous ne puissions faire davantage d'observations des élections et que cela résulte aussi de la crise financière actuelle traversée par l'Organisation. Nous ne pouvons accepter l'ensemble des invitations à observer les élections que nous recevons – parce que notre budget – qui continue de diminuer en termes réels – ne nous le permet pas.

Je pense que dans une situation de crise comme celle-ci, il faut que nous soyons fermes et que nous continuions de défendre les principes auxquels nous croyons. Et ce n'est pas là seulement le problème du Congrès : c'est l'Organisation toute entière qui est mise en cause.

Hier, nous avons entendu dans l'hémicycle le Président du Congrès nous expliquer la gravité de la situation, les importantes coupes qui ont été pratiquées dans notre budget et les réductions de personnel qui nous contraignent à nous serrer la ceinture et à réduire nos activités. Ces coupes sont sans précédent selon ma longue expérience de l'Organisation. Tout le monde est touché.

Voulons-nous toujours défendre les principes de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit ou allons-nous céder à ces pressions ?

Ainsi que le Président l'a annoncé, le Bureau du Congrès a formé un comité directeur pour envisager des solutions et faire des propositions de réforme du Congrès afin de faire en sorte que les coupes budgétaires n'affaiblissent pas notre capacité de défendre la démocratie locale et régionale en Europe. Je participe à ce comité et je ferai tout mon possible pour obtenir que les coupes ne nuisent pas au travail de la Chambre des pouvoirs locaux.

Nous sommes soumis à des pressions comme jamais auparavant. Soyons fermes. Je vous encourage à participer pleinement aux débats d'aujourd'hui, qui, je l'espère, nous permettront de répondre à certaines de ces questions.

Je vous souhaite une session stimulante et fructueuse. Je vous remercie.

ANNEXE 4: COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES RÉGIONS GUNN MARIT HELGESEN – 28 mars 2018



Cher(e)s collègues,

Cette Session se déroule dans un moment sombre pour notre continent.

L'Union européenne et les pays non-membres font face à un débat et à une incertitude quant à l'avenir du projet européen - un débat qui se tient dans le contexte des transformations du paysage politique européen, marqué par la montée du populisme et par la contestation des valeurs démocratiques sur lesquelles ce continent est fondé; dans le contexte de tensions et de conflits à la fois à l'intérieur et entre nos pays qui marquent notre espace européen commun; dans le contexte de la formation de nouvelles lignes de démarcation, avec leur potentiel de fragmentation du continent.

Beaucoup de ces questions ont une pertinence et des implications directes sur la dimension régionale de l'Europe et doivent être traitées par notre Chambre dans ses travaux. Certaines de ces questions sont à l'ordre du jour de notre session aujourd'hui.

En outre, c'est également un moment sombre pour cette Organisation et pour notre Congrès. Nous avons tous écouté la communication de la Présidente du Congrès hier, et je la soutiens pleinement. Je suis intimement convaincue que le changement est essentiel si nous voulons rester pertinents, si nous voulons avoir un impact tangible dans la poursuite de notre mission. Nous devons réformer et adapter ce Congrès et cette Chambre pour faire face à la réalité de la situation.

C'est fort de cette conviction que je participe au groupe stratégique sur la réforme du Congrès, en tant que Présidente de la Chambre des régions. Je peux vous assurer que je consacrerai toute mon énergie et mes connaissances à ce travail, afin d'élaborer des propositions pratiques et pertinentes pour la réforme dont nous débattons lors de notre prochaine session en novembre.

Nous, membres de la Chambre des régions, tout comme nos collègues de la Chambre des pouvoirs locaux, devons engager une réflexion sur l'avenir du Congrès - sa structure, la portée de ses activités et son mode de fonctionnement. À cet égard, et pour lancer le débat, j'aimerais aujourd'hui vous proposer trois pistes de réflexion qui devraient, à mon avis, guider nos discussions.

C'est tout d'abord la structure même de notre Chambre que nous devons examiner. Comme vous le savez, notre Chambre compte des membres qui ne siègent pas à plein régime - ceux qui portent l'astérisque après leur nom, autrement dit, ceux qui n'ont pas le droit de vote. Pourtant, la capacité de participer à la prise de décision par le vote est une fonction essentielle des représentants élus et de notre Chambre dans son ensemble. Nous devrions nous demander si cette inégalité des membres dans une Chambre «à deux vitesses» - entre les membres qui votent et ceux qui ne votent pas - est une situation politiquement tolérable, et quel but elle sert.

Dans la réforme que nous lançons, nous devons envisager des membres régionaux avec des droits égaux, en premier lieu le droit de vote. Cela ne sera pas facile, car tous nos États membres ne peuvent pas être représentés par des régions qui vont au-delà de la dimension «fonctionnelle», qui sont de véritables entités régionales selon notre compréhension des régions, avec des organes politiques élus directement. Nous avons actuellement environ 17 pays dépourvus de telles régions. Comment leur intérêt territorial peut-il être représenté dans notre Assemblée en pleine capacité?

C'est la première piste de réflexion que je vous demande d'explorer.

La deuxième question, très étroitement liée, que nous devrions nous poser est de savoir si le principe de parité numérique entre les membres des deux Chambres sert un objectif pratique. En effet, chaque pays est doté d'autorités locales ; cependant, comme je viens de le dire, tous les pays n'ont

pas de régions. Pourtant, aujourd'hui, les deux Chambres du Congrès comportent le même nombre de membres.

Cette parité numérique artificielle doit-elle être maintenue? Ou bien devrions-nous être plus flexibles dans la composition des délégations nationales, en permettant à nos pays de choisir davantage de représentants pour le niveau local - ou, dans d'autres cas, davantage de représentants pour le niveau régional ? Selon moi, cela ne peut que renforcer la pertinence politique de notre Chambre et devrait constituer la seconde ligne de réflexion à suivre.

Troisièmement, réfléchissons à la proportion des types d'autorités régionales représentées dans notre Chambre. Dans les régions autonomes, les autorités régionales sont constituées à parts égales des pouvoirs législatifs et exécutifs; dans d'autres cas, le gouvernement régional désigne principalement l'exécutif. Pourtant, notre Chambre compte un grand nombre de conseillers régionaux et très peu de représentants du pouvoir exécutif.

Peut-être notre réforme devrait-elle inclure des mesures visant à renforcer la dimension exécutive de la Chambre des régions, pour une représentation équilibrée, afin de refléter la réalité dans nos Etats membres.

Cher(e)s collègues,

Ce sont là quelques pistes de réflexion concernant le processus de réforme dans lequel nous nous engageons et sur lesquelles je vous invite à apporter vos réflexions et votre expérience à partir de vos cadres nationaux respectifs. Nous devons nous engager ensemble dans ce processus afin de remettre les pendules à l'heure, car il est important que notre Chambre contribue autant que possible à la réforme du Congrès. Comme l'a dit notre Présidente hier, nous devons être libres de discuter de tous les aspects possibles, sans tabou.

Notre Chambre représente la voix des régions au sein de notre Congrès - des régions qui sont des acteurs cruciaux du dynamisme économique de nos Etats membres. Il y a longtemps que le rôle des régions dans le développement économique national a été reconnu ; c'est bien cette reconnaissance qui a conduit à la création de la Chambre des régions au sein du prédécesseur de ce Congrès, il y a plus de 40 ans.

Notre Chambre a un rôle majeur à jouer dans le dialogue politique européen, en représentant et en défendant l'intérêt régional sur notre continent - et elle joue un rôle important, avec la Chambre des pouvoirs locaux, dans le débat sur l'avenir de ce Congrès.

Je suis convaincue que dans ce futur Congrès, la Chambre des Régions - notre Chambre - aura toujours la place qu'elle mérite à très juste titre.

Je vous invite tous à participer et à partager vos idées et vos réflexions auprès du Groupe Stratégique. Je me réjouirai d'apporter votre contribution au Groupe. Votre énergie et vos commentaires sont cruciaux pour le succès de cette réforme.

Je vous remercie.

ANNEXE 5: SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION RÉVISÉ AVEC LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

À l'occasion de la 34eme session du Congrès, le 27 mars 2018, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Présidente du Congrès et Karl-Heinz LAMBERTZ, Président du Comité européen des Régions, ont signé un accord de coopération révisé qui remplace l'accord existant de 2009.

Accord de coopération révisé : <http://rm.coe.int/20180327-cooperationagreement-revised-co-operation-agreemnt-between-th/168079b433>

Discours de la Présidente du Congrès (anglais): <https://rm.coe.int/20182703-speechgmt-cor-en/1680796e1c>

Discours du Président du Comité européen des Régions:

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités et tiennent un échange de vue.



www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

PREMS 054618

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE